

TAKE OFF
THE OUTLET COMPANY

OVERKIDS
CHILDREN'S FASHION STORE

Take Off S.p.A. & Over S.p.A.

**États financiers agrégés au
31 décembre 2020**

Take Off S.p.A.

Capital social 1.000.000 euros entièrement libéré

Siège social Via di Novella 22

00199 Rome (Italie)

Registre du commerce de Rome et code fiscal 04509190759

Numéro de TVA 04509190759

REA (registre économique et administratif) RM 1529098

Over S.p.A.

Capital social 1.000.000 euros entièrement libéré

Siège social Via Turi snc.

70013 Castellana Grotte (Italie)

Registre du commerce de Bari et code fiscal 05470340729

Numéro de TVA 005470340729

R.E.A. (registre économique et administratif) BA 448233

SOMMAIRE

Rapport de gestion.....	2
Introduction	2
Conditions d'exploitation et évolution des affaires	2
Indicateurs de performance alternatifs	2
Performance de management en 2020	3
Principales données du compte de résultat	4
Principales données de l'état de la situation financière	5
Principales données financières	6
Indicateurs économiques et d'efficacité	7
Informations relatives à l'environnement et au personnel	8
Investissements.....	8
Activités de recherche et de développement.....	9
Relations avec les parties liées.....	9
Actions propres et actions/quotas des sociétés mères	9
Principaux risques et incertitudes	9
Autres informations pertinentes.....	11
Situation économique	11
État de la situation financière.....	2
Compte de résultat	3
Compte de résultat global	4
État des variations des capitaux propres	5
État des flux de trésorerie	6
Notes explicatives sur les états financiers agrégés au 31 décembre 2020.....	9
1. Informations sur la société et structure des états financiers agrégés.....	9
2. Normes comptables et critères d'évaluation adoptés	10
3. Nouvelles normes et interprétations comptables en vigueur à partir du 1er janvier 2020	27
4. Normes, amendements et interprétations comptables non encore applicables	28
5. Impacts de l'urgence Covid-19.....	31
6. Transactions « sous contrôle commun »	31
7. Immobilisations corporelles	32
8. Immobilisations incorporelles	33
9. Immobilisations corporelles pour droits d'utilisation	34
10. Placements en actions dans des filiales	35
11. Créances et autres actifs financiers à long terme	36
12. Autres créances à long terme	36
13. Actif d'impôt différé	36
14. Stocks.....	37
15. Créances commerciales	37
16. Autres créances à court terme	37
17. Créances fiscales.....	38
18. Actifs financiers à court terme	38

19.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	38
20.	Capitaux propres	39
21.	Prêts à moyen et long terme	40
22.	Autres passifs financiers à long terme.....	42
23.	Passifs liés à des avantages sociaux futurs.....	43
24.	Provisions pour risques et charges	44
25.	Autre passif à long terme	45
26.	Impôts différés passif	45
27.	Dettes envers des banques et portions à court terme de prêts.....	45
28.	Autres passifs financiers exigibles	46
29.	Dettes commerciales	46
30.	Dettes pour les retours.....	46
31.	Passif contractuel à court terme	47
32.	Dettes fiscales	47
33.	Autres dettes et engagements à court terme	48
34.	Revenus des contrats avec les clients	48
35.	Autres revenus	49
36.	Coûts des matières premières, des produits semi-finis et des consommables.	50
37.	Coûts de services.....	50
38.	Charges de personnel	51
39.	Autres coûts d'exploitation	51
40.	Amortissements et dépréciations.....	52
41.	Charges financières	53
42.	Produits financiers	53
43.	Impôts sur le revenu.....	53
45.	Bénéfice par action.....	62
46.	Événements significatifs survenus après la fin de la période	63
47.	Transactions avec des parties liées.....	63
Annexe - États financiers au 31 décembre 2020 de Take Off S.p.A. et Over S.p.A.....		66
États financiers au 31 décembre 2020 de Take Off S.p.A.		67
États financiers au 31 décembre 2020 de Over S.p.A.		69

Rapport de gestion

Rapport de gestion

Introduction

Chers actionnaires,

Les états financiers et agrégés des sociétés Take Off S.p.A. et Over S.p.A. (ci-après le « Groupe Take Off » ou seulement le « Groupe ») clos au 31 décembre 2020 présentent un résultat positif de 3 816 000 d'euros.

Conditions d'exploitation et évolution des affaires

Comme on le sait, Take Off S.p.A. (ci-après aussi simplement « Take Off ») est la première chaîne italienne de « boutiques de mode » à prix outlet. Fondée en 2012, la société compte aujourd'hui 30 points de vente dont 25 directs et 5 affiliés répartis sur tout le territoire national, avec une présence principalement concentrée dans le sud de l'Italie.

Dans les boutiques de mode Take Off, vous trouverez une sélection de vêtements, de chaussures et d'accessoires des meilleures marques internationales combinée à la distribution exclusive de six marques propres. Grâce au mix produit et au design des boutiques de mode, la proposition commerciale de Take Off s'est imposée sur le marché de référence et vise une expansion sur l'ensemble du territoire national.

Over S.p.A. (ci-après également dénommée « Over »), en revanche, exerce son activité dans le secteur de la vente au détail de vêtements et d'accessoires pour enfants, avec la marque propriétaire Overkids. Son réseau de vente est composé de 114 points de vente affiliés au 31.12.2020.

Indicateurs de performance alternatifs

Le Groupe utilise des indicateurs de performance alternatifs, qui ne sont pas identifiés comme des mesures comptables selon les IFRS, pour permettre une meilleure évaluation de la performance du Groupe.

Ces indicateurs alternatifs de performance sont construits exclusivement à partir de données historiques de la Société et déterminés conformément aux dispositions des lignes directrices sur les indicateurs alternatifs de performance émises par l'ESMA/2015/1415 et adoptées par la CONSOB avec la communication n° 92543 du 3 décembre 2015. Ils se réfèrent uniquement à la performance de l'exercice comptable couvert par ces états financiers et des périodes comparées et non à la performance attendue de la Société et ne doivent pas être considérés comme un substitut aux indicateurs prévus par les normes comptables de référence (IFRS).

Vous trouverez ci-dessous la définition des indicateurs alternatifs de performance utilisés dans les états financiers agrégés :

- **EBITDA** : est représenté par le résultat d'exploitation brut d'amortissements et de dépréciations des actifs corporels et incorporels et des actifs de droit d'usage.
- **Résultat d'exploitation ou EBIT** : est représenté par la différence entre les revenus, les autres revenus et les coûts des matières premières et consommables, les coûts des services, les coûts du personnel et les autres coûts d'exploitation.
- Le **Fonds de roulement net** est calculé comme la somme des Stocks, des Créances commerciales, des Autres créances à court terme et des Créances fiscales, déduction faite des Dettes commerciales, des Dettes pour retours, des Dettes fiscales et des Autres dettes et passifs à court terme.
- **Capital investi** : il est représenté par le total des actifs à long terme et du fonds de roulement net, déduction faite des dettes pour avantages sociaux futurs, des provisions pour risques et charges et des dettes fiscales différées.

- La **position financière nette** est la somme des prêts à moyen/long terme, des dettes envers les banques et de la partie à court terme des prêts à moyen/long terme et des autres passifs financiers (courants et non courants), nets de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants (à court terme). La position financière nette a été déterminée conformément aux dispositions du paragraphe 127 des recommandations de la CONSOB CESR/05-054b du 28 juillet 2006, en accord avec les dispositions de la CONSOB du 26 juillet 2007 pour la définition de la position financière nette.
- La **position financière nette ajustée** est la somme des prêts à moyen/long terme, des dettes envers les banques et de la partie à court terme des prêts à moyen/long terme et des autres passifs financiers (courants et non courants), à l'exclusion des dettes de leasing, nets de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants (à court terme).

Performance de management en 2020

La première partie de l'année 2020 a été caractérisée par le confinement généralisé imposé par les autorités, qui nous a contraints à fermer tous nos points de vente Take Off directs et indirects du 10 mars 2020 au 18 mai 2020 et une fermeture partielle des points de vente Over, en raison de la grave pandémie de Covid-19 qui n'a pas seulement touché notre pays. Cependant, les effets de la pandémie étaient déjà évidents avant même le 10 mars, si nous regardons les chiffres des principaux magasins dans certaines régions du nord de l'Italie, et principalement en raison d'un ralentissement de la circulation et de la mobilité des personnes. Le Groupe a su résister au « *point culminant* » de la pandémie, démontrant ainsi que son modèle économique est « défensif » et parvient à être performant même en temps de crise. En effet, les entreprises ont pu atteindre rapidement les mêmes résultats de vente que durant les mois de 2019, dès que les restrictions à la mobilité des personnes n'existaient plus. Il est clair que, bien que nos marges soient fortement influencées par les remises appliquées de temps en temps dans les différentes périodes, les marges les plus élevées sont enregistrées aussi bien dans les premiers mois de la saison *P-E* (*printemps-été*, période mars - mai) que dans les premiers mois de la saison *A-H* (*automne-hiver*, période octobre - décembre). Cette année, malgré la fermeture de la période des marges les plus élevées du capital investissement, bien qu'en valeur absolue nous ayons constaté une diminution de notre chiffre d'affaires par rapport à la même période de l'année précédente en raison des mois de fermeture, nous pouvons dire, avec pleine satisfaction, que les mesures prises nous ont permis d'augmenter nos marges tant en valeur absolue que relative, même dans une période malheureuse comme celle-ci. En effet, nous avons rapidement mis en œuvre des mesures concernant le personnel (réorganisation des équipes et du nombre d'employés par magasin), des mesures concernant les loyers des magasins et les fournisseurs, avec des effets positifs qui se poursuivront même après la période en question. Comme on peut le voir dans les paragraphes suivants, nous avons enregistré une croissance des marges (EBITDA) qui sont passées de 19,28% en 2019 à 30,67% en 2020. Malgré le confinement, nous avons poursuivi notre croissance (puisque de toute façon nous devons toujours planifier notre avenir en regardant au-delà) et à la fin du mois d'octobre, nous avons ouvert deux nouveaux magasins Take Off :

- un près du centre de Monopoli en Via Roma 116, ouvert le 24 octobre 2020 ;
- un autre à Latina, via Isonzo 118, ouvert le 30 octobre 2020.

L'ouverture des points de vente susmentionnés s'inscrit toujours dans notre logique de croissance de Take Off comme une traînée de poudre, qui, grâce à une sélection attentive des points de vente, nous permet de minimiser les investissements d'ouverture et d'atteindre le seuil de rentabilité. Toujours en ce qui concerne les investissements réalisés, nous soulignons que nous sommes en train de mettre en place le logiciel de gestion de notre Plateforme Logistique, afin de la rendre plus efficace et efficiente en réduisant le temps utilisé, ce qui se traduit positivement sur le nombre de personnes employées. La mise en place du logiciel suit, en l'anticipant, la croissance de nos magasins.

D'autre part, une politique prudente de réaménagement des magasins Over a été poursuivie, afin d'améliorer les résultats de la gestion globale et de concentrer les actions de l'entreprise sur un groupe d'affiliés plus performants.

Afin de fidéliser davantage la clientèle et d'encourager ainsi l'utilisation des canaux de vente en ligne conjointement au service offert par les magasins physiques (une stratégie importante en cette période caractérisée par la pandémie et les restrictions à la libre circulation), nous avons conçu et mis en œuvre le premier magazine Take Off, distribué gratuitement dans nos points de vente, qui permet à nos clients d'effectuer des achats exclusifs de certaines des marques de luxe que nous commercialisons.

La période de confinement nous a également incités à accélérer le lancement du canal de vente en ligne, qui a démarré dès la fin 2020 avec le lancement de notre site web dédié, et qui nous permettra d'offrir un service supplémentaire à nos clients, ainsi que de soutenir davantage notre canal de vente traditionnel.

Principales données du compte de résultat

Le tableau suivant présente les résultats globaux atteints par le Groupe en termes de revenus, de résultat d'exploitation et de résultat avant impôt au 31 décembre 2020 et 2019 respectivement :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations	Variation en %
Revenus des contrats avec les clients	21 180 409	32 096 817	(10 916 409)	-34,01%
Bénéfice d'exploitation brut (EBITA)	6 494 979	6 187 647	307 332	4,97%
Résultat d'exploitation	5 026 395	4 631 347	395 048	8,53%
Résultat avant impôts	4 985 078	5 084 865	(99 787)	-1,96%
Résultat pour la période	3 815 524	3 549 937	265 587	7,48%

Le chiffre d'affaires global de l'année 2020 a diminué de 34,01% par rapport à celui de la période précédente, enregistrant une baisse de 10 916 milliers d'euros, en raison de la contraction des ventes essentiellement déterminée par la période de fermeture imposée pour faire face à la pandémie par Covid-19.

Partant d'un résultat avant impôts de 4.985 milliers d'euros (5 085 milliers d'euros pour la période 1.01.19 - 31.12.19), le résultat final de la période est de 3 816 milliers d'euros (3 550 milliers d'euros pour la période 1.01.19 - 31.12.19).

Le compte de résultat reclassé de la société par rapport à celui de la même période en 2019 est le suivant :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations	Variation en %
Revenus des contrats avec les clients	21 180 409	32 096 817	(10 916 409)	-34%
REVENUS	21 180 409	32 096 817	(10 916 409)	-34%
Autres revenus	1 156 132	1 031 609	124 523	12%
Coûts des matières premières et consommables	(9 966 095)	(19 004 505)	9 038 410	-48%
Coûts de services	(1 657 204)	(2 329 732)	672 527	-29%

Charges de personnel	(3 872 767)	(4 749 959)	877 192	-18%
Autres coûts d'exploitation	(345 495)	(856 583)	511 088	-60%
EBITDA	6 494 979	6 187 647	307 332	5%
Amortissements et dépréciations	(1 468 584)	(1 556 300)	87 716	-6%
EBIT	5 026 395	4 631 347	395 048	9%
Résultat de la gestion financière	(41 317)	453 518	(494 835)	-109%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	4 985 078	5 084 865	(99 787)	-2%
Impôts sur le revenu	(1 169 554)	(1 534 928)	365 374	-24%
BÉNÉFICES DE L'EXERCICE	3 815 524	3 549 937	265 587	7%

Nous rappelons que le poste autres revenus comprend aussi bien les subventions publiques pour 300 000 euros reçues de la part de la Région des Pouilles pour les financements contractés pour faire face à la crise pandémique qu'une plus-value réalisée sur la vente d'immeubles pour 450 000 euros (pour plus d'informations, se référer à la note 45 « Transactions avec les parties liées »), de même que les frais de personnel sont positivement influencés par le bénéfice de la CIGS pour 607 000 euros.

Les coûts des services ont diminué de 673 000 euros et ont été principalement affectés par la baisse de la maintenance ordinaire encourue en 2020.

Le solde de la gestion financière, charge en 2020 pour 41 000 euros et produit en 2019 pour 454 000 euros, est affecté par les gains de change réalisés en 2020 et le produit final en 2019 pour la vente des titres reconnus comme actifs circulants.

Principales données de l'état de la situation financière

L'état de la situation financière agrégée du Groupe comparé à celui du 31 décembre 2019 est le suivant :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Immobilisations corporelles	1 961 109	2 686 565
Immobilisations incorporelles	15 185	4 680
Droits d'utilisation	7 789 800	6 723 432
Placements en actions dans des filiales	0	9 500
Autres actifs à long terme	479 103	456 530
Actif d'impôt différé	1 543 811	1 929 895
Actifs à long terme (A)	11 789 008	11 810 602
Stocks	10 981 873	7 326 555
Créances commerciales	179 780	721 366
Autres créances à court terme	737 372	1 242 402
Créances fiscales	17 222	44 751
Actif d'exploitation à court terme (B)	11 916 248	9 335 073
Dettes commerciales	(6 591 368)	(6 136 994)
Dettes fiscales	(3 031 106)	(3 245 083)
Autres dettes et engagements à court terme	(1 540 147)	(1 121 051)
Passif d'exploitation à court terme (C)	(11 162 621)	(10 503 128)
Fonds de roulement net (D) = (B) + (C)	753 627	(1 168 055)

Passifs liés à des avantages sociaux futurs	(692 147)	(495 435)
Provisions pour risques et charges	(42 531)	(42 531)
Autres passifs et dettes à long terme	(1 662 489)	(2 048 623)
Impôts différés passif	(52 257)	(108)
Passif à moyen/long terme (E)	(2 449 424)	(2 586 698)
CAPITAL INVESTI (A) + (D) + (E)	10 093 211	8 055 850
Capitaux propres	11 838 234	12 813 311
Dette nette à long terme	10 699 900	6 319 745
Liquidités nettes à court terme	(12 444 923)	(11 077 205)
FONDS PROPRES ET POSITION FINANCIÈRE NETTE	10 093 211	8 055 850

Principales données financières

La position financière nette agrégée au 31 décembre 2020, comparée à celle du 31 décembre 2019, est la suivante :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 405 808	12 602 274
Actifs liquides	15 405 808	12 602 274
Créances et autres actifs financiers à court terme	0	0
Actifs financiers à court terme		108 218
Dette bancaire à court terme	(1 477 061)	(359 623)
Autres dettes financières à court terme	(1 483 823)	(1 273 664)
Dettes financières à court terme	(2 960 885)	(1 525 069)
Liquidités nettes à court terme	12 444 923	11 077 205
Dette bancaire à long terme	(4 115 858)	(773 956)
Autres dettes financières à long terme	(6 584 043)	(5 578 671)
Créances et autres actifs financiers à long terme		32 883
Dette nette à long terme	(10 699 900)	(6 319 745)
POSITION FINANCIÈRE NETTE	1 745 023	4 757 461
Impact IFRS 16	8 067 866	6 852 335
POSITION FINANCIÈRE NETTE ajustée	9 812 889	11 609 796

La dette financière nette de l'exercice a augmenté par rapport à l'exercice précédent d'environ 5 816 000 euros, car le Groupe a profité des opportunités offertes par le décret dit de Liquidité pour augmenter les liquidités et faire face aux incertitudes liées à la durée de la pandémie de Covid-19.

Il a été jugé opportun de présenter, dans le tableau précédent, également la position financière nette ajustée, qui exclut, par rapport au calcul décrit précédemment, la dette pour les Droits d'utilisation s'élevant à 8 068 000 euros comptabilisée au 31.12.2020 (8 652 000 euros au 31.12.2019), et qui, conformément à la norme comptable IFRS 16, est classée dans le poste Autres dettes financières.

Déduction faite de ce montant, la position financière nette au 31.12.2020 est positive et s'élève à 9 813 000 euros (11 610 000 euros au 31.12.2019).

Indicateurs économiques et d'efficacité

Pour une meilleure description des revenus, des fonds propres et de la situation financière du Groupe, les tableaux ci-dessous présentent certains ratios de rentabilité, de fonds propres et financiers comparés aux mêmes ratios au 31 décembre 2019.

	30 décembre 2020	30 décembre 2019
EBITDA	6 494 979	6 187 647
Marge EBITDA	30,67%	19,28%
RCP avant impôt (résultat avant impôt de la période/capitaux propres)	42,11%	39,68%
RDI (EBIT/Actif total)	12,85%	13,67%
TRO (EBIT/Revenus)	23,73%	14,43%

Les indices économiques¹ confirment la dynamique déjà commentée et les résultats de gestion obtenus. Au 31 décembre 2020, on constate une forte croissance de l'EBITDA, qui s'élève à 30,67% des revenus contre 19,28% l'année précédente.

Le tableau ci-dessous présente plusieurs ratios des états financiers² qui décrivent (i) les méthodes de financement des prêts à moyen/long terme et (ii) la composition des sources de financement, par rapport aux mêmes ratios relatifs aux états financiers agrégés clôturés au 31 décembre 2019.

Le ratio actuel montre la capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes. Dans les deux périodes de comparaison, le ratio met en évidence la capacité de l'entreprise à couvrir ses dettes avec ses propres actifs. Cet indicateur montre une amélioration au 31 décembre 2020 par rapport à la période de comparaison, principalement en raison de l'augmentation des actifs disponibles.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Ratio à court terme (Actif à court terme / Passif à court terme)	1,93	1,82
Ratio de liquidité restreinte (actif à court terme - Stocks)/Passif à court terme	1,16	1,21
Actif immobilisé (CP - Immobilisations)	49 226	969 826
Actifs/passifs immobilisés et marge des fonds propres (CP+MLP-Immobilisations)	13 198 550	9 909 151

¹**ROE (Return On Equity)** - Il décrit le rapport entre le résultat avant impôt et les fonds propres nets de l'entreprise. Il résume la rentabilité et le rendement des fonds propres.

ROI (Return On Investment) - (RDI) Il décrit le rapport entre le résultat d'exploitation et le total des actifs. Il exprime la rentabilité ordinaire du capital investi. Par rentabilité ordinaire, on entend celle brute de la gestion financière et de la charge fiscale.

ROS (Return On Sales) - (TRO) Il décrit le rapport entre le résultat d'exploitation et le produit des ventes. Il exprime en pourcentage la marge d'exploitation réalisée sur les ventes de l'activité principale, la rentabilité principale étant celle brute de la gestion financière et de la charge fiscale.

²**Marge de l'actif immobilisé/capitaux propres (également appelée marge de couverture de l'actif immobilisé)** - Elle mesure, en termes absolus, la capacité de l'entreprise à financer l'actif immobilisé avec ses propres capitaux, ou avec les sources apportées par les actionnaires. Elle permet d'évaluer si les fonds propres sont suffisants ou non pour couvrir les actifs immobilisés.

Ratio immobilisations/fonds propres (également appelé couverture des immobilisations) - Il mesure en pourcentage la capacité de l'entreprise à financer les immobilisations avec ses fonds propres. Il permet d'évaluer le rapport en pourcentage entre les capitaux propres (y compris le bénéfice ou la perte de l'exercice) et le total des actifs immobilisés.

Informations relatives à l'environnement et au personnel

Compte tenu du rôle social de l'entreprise, également mis en évidence par le document sur le rapport de gestion du Conseil national des experts-comptables et comptables, il est jugé approprié de fournir les informations suivantes relatives à l'environnement et au personnel :

Personnel

Au cours de la période de référence :

- aucun accident grave sur le lieu de travail n'a entraîné de blessures graves pour le personnel inscrit au registre des employés ;
- il n'y a pas eu de charges relatives à des maladies professionnelles impliquant des salariés ou d'anciens salariés et des causes de mobbing pour lesquelles l'entreprise a été déclarée définitivement responsable.

Au cours de la période, le Groupe a réalisé des investissements pour la sécurité du personnel.

Les effectifs au 31 décembre 2020, nets des cessations d'activité, sont les suivants :

(Nb unités)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Take OFF			
Employés de bureau	8	6	2
Travailleurs manuels	184	194	(10)
Over			
Employés de bureau	8	10	(2)
Travailleurs manuels	12	11	1
Total	212	221	(9)

La formation joue un rôle décisif pour notre entreprise compte tenu de l'évolution constante des tendances dans le secteur de la mode. La formation du personnel visait à développer les compétences techniques et commerciales de tous les employés. En particulier, un engagement important a été consacré au secteur commercial, qui est définitivement stratégique.

Environnement

Grâce aux investissements destinés à la restructuration de nos sièges sociaux, nous avons adapté ceux-ci à toutes les exigences des dispositions législatives en vigueur en matière d'environnement.

En matière de sécurité, nous avons confié à un professionnel externe la mission de dispenser des formations sur la prévention des risques sur le lieu de travail, toujours dans le respect de la législation en vigueur.

Investissements

Au cours de l'exercice, des investissements ont été réalisés dans les domaines suivants :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020
Investissements dans des immobilisations incorporelles	12 772
Investissements en immobilisations corporelles	2 826 148
Placements en actions	100 000
Total Investissements	2 938 920

Activités de recherche et de développement

Conformément à l'article 2428, paragraphe 2, numéro 1, du Code civil italien, les informations suivantes sont reconnues : Take Off et Over n'ont pas effectué d'activités de recherche et de développement au cours de l'exercice.

Relations avec les parties liées

Au cours de la période considérée, des relations commerciales et financières ont été entretenues avec les filiales, les sociétés apparentées et les sociétés mères. Toutes les transactions commerciales ont eu lieu dans des conditions de pleine concurrence, tandis que les transactions financières sont toutes non rémunérées. Ces relations, qui ne comprennent pas les transactions atypiques et/ou inhabituelles, sont régies par le principe de pleine concurrence.

Actions propres et actions/quotas des sociétés mères

Les Sociétés ne possèdent pas et n'ont pas acquis ou cédé d'actions propres ou de parts de sociétés mères au cours de la période, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'une société de fiducie ou d'un tiers.

Principaux risques et incertitudes

Les principaux éléments de risque auxquels le Groupe est exposé sont décrits ci-dessous, identifiables par type : stratégique, opérationnel, financier et de conformité.

Risques de marché et risques stratégiques

Risques de marché liés aux changements sociaux, économiques et politiques

Le marché de l'habillement est fortement dépendant des ressources financières et de la propension à dépenser des consommateurs ainsi que de la tendance générale de l'économie. Des événements d'instabilité politique et/ou de récession économique, ainsi que des événements susceptibles d'affecter négativement la confiance du type de clients auxquels le Groupe s'adresse pourraient avoir des répercussions négatives sur la situation économique, financière et des fonds propres du Groupe. Le marché en question est également étroitement lié à l'évolution de la propension à consommer ainsi qu'aux changements éventuels des modes de vie.

Risques liés à la concurrence

Le marché de l'habillement est très concurrentiel et il ne peut donc être exclu que, dans les prochaines années, de nouvelles entreprises se positionnent sur le segment dans lequel le Groupe opère, devenant ainsi des concurrents directs du Groupe.

Risques liés à la définition et à la mise en œuvre des stratégies

Dans la formulation de sa stratégie, le Groupe prend en compte certaines hypothèses relatives à la tendance économique et à l'évolution de la demande d'habillement dans les différentes zones géographiques et aux perspectives des sites potentiels d'implantation de ses magasins. Si le Groupe n'est pas en mesure de mettre en œuvre sa stratégie et/ou si les postulats de base sur lesquels le Groupe a fondé sa stratégie ne s'avèrent pas corrects, l'activité et les perspectives du Groupe pourraient être affectées de manière négative.

Risques opérationnels

Risque associé aux points de vente gérés directement

Le risque lié à la gestion des points de vente actuellement existants est principalement lié aux éventuelles difficultés de renouvellement des contrats de location existants, au coût plus élevé des loyers et à la baisse des ventes.

Quant à l'ouverture de nouveaux magasins, il est à noter que l'augmentation des coûts associés aux nouvelles ouvertures peut ne pas être accompagnée d'une croissance adéquate des revenus. Dans le scénario concurrentiel dans lequel le Groupe opère, la possibilité d'étendre le réseau de magasins en gestion directe (DOS) dépend de la capacité d'obtenir la disponibilité, dans des conditions économiquement soutenables, d'espaces situés dans des positions jugées stratégiques par le Groupe. En effet, le Groupe pourrait se trouver en concurrence, dans la recherche de nouveaux espaces, avec d'autres opérateurs de détail, dotés de capacités économiques et financières similaires ou supérieures aux siennes.

Risque lié aux points de vente gérés par des franchisés

Une partie du réseau de distribution du Groupe est représentée par des points de vente gérés par des franchisés, avec lesquels le Groupe privilégie généralement des relations commerciales consolidées dans le temps. La rupture des relations commerciales existantes avec les principaux distributeurs indirects, l'impossibilité de développer de nouvelles relations commerciales ou une diminution significative des revenus correspondants, pourraient avoir des effets négatifs sur l'activité du Groupe. Par ailleurs, le non-respect, par les points de vente gérés indirectement, d'une politique commerciale conforme à l'image du Groupe pourrait porter atteinte à la réputation de la société, ainsi qu'aux ventes correspondantes.

Risque de perte de personnel clé et de savoir-faire

Ce risque est lié à la dépendance importante que le Groupe peut avoir à l'égard de certaines personnalités dirigeantes qui, à ce jour, sont considérées comme des ressources stratégiques, car elles ne sont pas réputées pouvoir être remplacées facilement et rapidement, que ce soit en interne ou en externe. L'absence de contribution de ce personnel pourrait entraîner la perte d'opportunités commerciales, une baisse des revenus, une hausse des coûts ou une atteinte à l'image de l'entreprise.

Risques liés à la sécurité informatique, à la gestion et à la diffusion des données

Les technologies de l'information (IT) sont actuellement l'un des principaux facteurs permettant d'atteindre les objectifs commerciaux de l'entreprise. Le risque informatique est donc lié au degré significatif de dépendance du Groupe et des processus opérationnels respectifs à l'égard de la composante informatique. Plus précisément, il s'agit du risque de subir une perte économique, de réputation et de parts de marché découlant de la possibilité qu'une menace donnée, qu'elle soit accidentelle ou intentionnelle, exploite une vulnérabilité à la fois implicite dans la technologie elle-même et découlant de l'automatisation des processus opérationnels de l'entreprise, provoquant un événement capable de compromettre la sécurité des actifs informationnels de l'entreprise en termes de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité.

Risques financiers

En ce qui concerne les risques financiers, se référer aux notes explicatives (voir note 44 « Instruments financiers - juste valeur et gestion des risques »).

Risques de conformité

Risque fiscal

Le Groupe est habituellement soumis à la vérification de ses déclarations et obligations fiscales par les autorités fiscales. Les contrôles visant à limiter le risque fiscal mis en place par la direction en matière de conformité fiscale ne peuvent pas exclure totalement le risque de redressement fiscal.

Risque lié à l'évolution du cadre réglementaire national dans lequel opère la Société

Le Groupe est soumis aux réglementations applicables aux produits commercialisés. Les règles relatives à la protection des consommateurs, à la concurrence, à la santé et à la sécurité des travailleurs et à l'environnement revêtent une importance particulière, compte tenu également de la pandémie de Covid-19 en cours.

L'émission de nouvelles réglementations ou la modification des réglementations en vigueur pourrait obliger le Groupe à adopter des normes plus strictes, ce qui pourrait entraîner des coûts d'adaptation des structures de vente ou, encore une fois, limiter les activités des entreprises, avec un effet négatif sur ses perspectives de croissance.

Autres informations pertinentes

Les deux sociétés du Groupe ont confié, au cours des premiers mois de 2021, un mandat à une société de conseil de premier plan pour l'adoption d'un modèle d'organisation et de gestion conformément au décret législatif n° 231/2001 et la désignation de l'organe de surveillance.

Situation économique

Dès les premiers mois de 2020, le scénario national et international a été affecté négativement par la pandémie causée par la Covid-19. Les stratégies de confinement mises en œuvre par de nombreux gouvernements, dont le nôtre, pour faire face à la propagation du virus ont eu un impact négatif sur l'ensemble du secteur de la distribution et, en particulier, sur la vente de vêtements.

Le Groupe a su réagir rapidement à cette situation complexe, en réduisant certains coûts et en maintenant un excellent niveau de rentabilité, comme illustré ci-dessus.

La deuxième phase de la pandémie a vu une approche différente de la part des institutions, qui ont tenté de trouver un équilibre difficile entre la nécessité essentielle de protéger la santé et la survie du tissu économique et industriel du pays. Les fermetures partielles imposées par le gouvernement nous permettent de continuer à fonctionner, mais la situation générale est certainement très complexe.

Toutefois, le Groupe, grâce aux politiques de maîtrise des coûts mises en œuvre et à sa capacité de faire face aux difficultés, est non seulement confiant dans la bonne tendance des résultats économiques futurs, bien qu'influencés par les effets de la pandémie, mais considère également qu'il est essentiel de continuer à investir dans son parcours de croissance et de développement, en profitant également des opportunités qui seront générées par la crise éventuelle de certains opérateurs du marché. Bien entendu, l'espoir est que nous puissions rapidement revenir à une situation normale.

Rome, le 12 octobre 2021

Le Président du Conseil d'Administration

Aldo Piccarreta

États financiers agrégés au 31 décembre 2020

État de la situation financière

(en euros)	Note	AGRÉGATION 31 décembre 2020	AGRÉGATION 31 décembre 2019
ACTIF			
Actifs à long terme			
Immobilisations corporelles	(7)	1 961 109	2 686 565
Immobilisations incorporelles	(8)	15 185	4 680
Droits d'utilisation	(9)	7 789 800	6 723 432
Placements en actions dans des filiales	(10)	0	9 500
Créances et autres actifs financiers à long terme	(11)	0	32 883
Autres créances à long terme	(12)	479 103	456 530
Actif d'impôt différé	(13)	1 543 811	1 929 895
TOTAL ACTIFS À LONG TERME		11 789 008	11 843 485
Actif circulant			
Stocks	(14)	10 981 873	7 326 555
Créances commerciales	(15)	179 780	721 366
Autres créances à court terme	(16)	737 372	1 242 402
Créances fiscales	(17)	17 222	44 751
Actifs financiers à court terme	(18)	0	108 218
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(19)	15 405 808	12 602 274
TOTAL ACTIF CIRCULANT		27 322 056	22 045 566
TOTAL ACTIF		39 111 065	33 889 050
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		1 186 667	596 667
Réserve légale		191 399	45 333
Réserve pour écarts de conversion		2 440 366	2 440 366
Autres réserves		3 593 354	6 282 064
Réserve pour les régimes de prévoyance (OCI) - actualisée		(122 636)	(85 951)
Bénéfices/pertes des exercices précédents		733 560	(15 105)
Résultat pour la période		3 815 524	3 549 937
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(20)	11 838 234	12 813 311
PASSIF			
Passif à long terme			
Prêts à moyen et long terme	(21)	4 115 858	773 956
Autres passifs financiers à long terme	(22)	6 584 043	5 578 671
Passifs liés à des avantages sociaux futurs	(23)	692 147	495 435
Provisions pour risques et charges	(24)	42 531	42 531
Autre passif à long terme	(25)	58 000	48 000
Impôts à payer à long terme	(32)	1 604 489	2 000 623
Impôts différés passif	(26)	52 257	108
TOTAL PASSIFS À LONG TERME		13 149 325	8 939 325
Passif à court terme			
Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme	(27)	1 477 061	359 623
Autres passifs financiers exigibles	(28)	1 483 823	1 273 664
Dettes commerciales	(29)	6 591 368	6 136 994
Dettes pour les retours	(30)	68 246	0
Passif contractuel à court terme	(31)	0	570 000
Dettes fiscales	(32)	3 031 106	3 245 083
Autres dettes et engagements à court terme	(33)	1 471 901	551 051
TOTAL PASSIF À COURT TERME		14 123 506	12 136 415
TOTAL PASSIF		27 272 830	21 075 739
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		39 111 065	33 889 050

Compte de résultat

(en euros)	Note	AGRÉGATION 31 décembre 2020	AGRÉGATION 31 décembre 2019
Revenus des contrats avec les clients	(34)	21 180 409	32 096 817
REVENUS		21 180 409	32 096 817
Autres revenus	(35)	1 156 132	1 031 609
<i>dont avec des parties liées</i>		<i>450 000</i>	
Coûts des matières premières et consommables	(36)	(9 966 095)	(19 004 505)
<i>dont avec des parties liées</i>		<i>(418 405)</i>	
Coûts de services	(37)	(1 657 204)	(2 329 732)
Charges de personnel	(38)	(3 872 767)	(4 749 959)
Autres coûts d'exploitation	(39)	(345 495)	(856 583)
Amortissements et dépréciations	(40)	(1 468 584)	(1 556 300)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		5 026 395	4 631 347
Charges financières	(41)	(100 759)	(443 740)
Produits financiers	(42)	59 442	897 258
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		4 985 078	5 084 865
Impôts sur le revenu	(43)	(1 169 554)	(1 534 928)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		3 815 524	3 549 937
BÉNÉFICES DE L'EXERCICE		3 815 524	3 549 937
<i>Bénéfice par action ordinaire/dilué</i>		<i>0,37</i>	<i>0,83</i>

Compte de résultat global

(en euros)	Note	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019
RÉSULTAT POUR LA PÉRIODE		3 815 524	3 549 937
Autres postes du compte de résultat global			
<i>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice/(perte) de l'exercice (net d'impôts) :</i>			
Profits/(pertes) résultant de l'actualisation des passifs au titre des avantages sociaux futurs.		(36 684)	(85 951)
Total des autres éléments du résultat global		(36 684)	(85 951)
<i>Autres éléments du résultat global qui seront ultérieurement reclassés dans le bénéfice/(perte) de l'exercice (nets d'impôts)</i>			
		-	-
RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE		3 778 840	3 463 986

État des variations des capitaux propres

(en euros)	Note	Capital social	Réserve légale	Réserve de conversion aux normes IAS/IFRS	Autres réserves	Bénéfices/(pert es) des exercices précédents	Bénéfice/(perte) de l'exercice	Total	
Bilan au 1er janvier 2019		226 667	45 333	2 440 366	4 143 692	-	15 105	3 569 602	10 410 555
Résultat de l'exercice							3 549 937	3 549 937	
Autres postes du compte de résultat global									0
Bénéfice ou perte global(e) de l'exercice		-	-	-	-		3 549 937	3 549 937	
Affectation du résultat de l'exercice précédent					3 569 602		(3 569 602)		0
Paiement de l'augmentation résiduelle du capital social	(20)	370 000							370 000
Réserve pour les régimes de prévoyance (OCI) - actualisée	(20)				(85 951)				(85 951)
Fusion Over/Plaza					(1 431 230)				(1 431 230)
Bilan au 31 décembre 2020		596 667	45 333	2 440 366	6 196 113	(15 105)	3 549 937	12 813 311	

(en euros)	Note	Capital social	Réserve légale	Réserve de conversion aux normes IAS/IFRS	Autres réserves	Bénéfices/(pertes) des exercices précédents	Bénéfice/(perte) de l'exercice	Total	
Bilan au 31 décembre 2019		596 667	45 333	2 440 366	6 196 113	-	15 105	3 549 937	12 813 311
Résultat de l'exercice							3 815 524	3 815 524	
Autres postes du compte de résultat global								0	
Bénéfice ou perte global(e) de l'exercice		-	-	-	-		3 815 524	3 815 524	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			146 066		2 655 205	748 666	(3 549 937)	(0)	
Paiement de l'augmentation résiduelle du capital social	(20)	590 000						590 000	
Réserve pour les régimes de prévoyance (OCI) - actualisée					(36 684)			(36 684)	
Spin-off					(3 343 916)			(3 343 916)	
Distribution des dividendes	(20)				(2 000 000)			(2 000 000)	
Bilan au 31 décembre 2020		1 186 667	191 399	2 440 366	3 470 718	733 560	3 815 524	11 838 234	

État des flux de trésorerie

	Note	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2019 - 31 décembre 2019
Activités d'exploitation			
Résultat avant impôts des activités poursuivies		4 985 078	5 084 865
Résultat avant impôts des actifs destinés à la vente		0	0
Résultat avant impôts		4 985 078	5 084 865
Ajustements pour réconcilier le bénéfice avant impôt avec le flux de trésorerie net des activités opérationnelles :			
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	(40)	273 778	216 683
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles et des droits d'utilisation	(40)	1 194 806	1 339 617
Variations de taux de change nettes	(38)	0	0
Provisions liées à des avantages sociaux futurs		144 923	212 816
Provisions pour risques et charges		0	
Variation de la réserve d'actualisation des engagements au titre des avantages sociaux futurs		0	
Variation de la juste valeur des instruments financiers		51 789	0
Bénéfice sur la cession d'immobilisations corporelles		(450 000)	0
Produits financiers	(42)	(59 442)	(897 258)
Charges financières	(41)	100 759	443 740
Autre		(91 735)	0
Variations du fonds de roulement			
Créances commerciales	(15)	541 585	212 525
Autres créances à court terme	(16)	(340 169)	1 531 825
Stocks	(14)	(3 655 319)	736 024
Dettes commerciales et contractuelles	(29) - (30)	502 620	(931 882)
Autres dettes à court terme	(33)	(79 150)	61 980
Variation nette des créances et dettes à long terme		(408 707)	(32 453)
Variation nette des actifs et passifs d'impôts différés	(13) - (26)	449 727	322 914
Intérêts (payés)/recouvrés	(41) - (42)	(37 705)	453 518
Impôts sur le revenu payés	(32) - (43)	(1 383 531)	(1 869 512)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		1 739 307	6 885 402
Activités d'investissement			
Investissements en immobilisations corporelles	(7)	(1 953 421)	(686 117)
Cessions d'immobilisations corporelles	(7)	27 101	0
Investissements en immobilisations incorporelles et droits d'utilisation	(8) - (9)	(12 772)	(1 626 827)
Investissements dans des actifs financiers		32 883	0
Placements en actions dans d'autres sociétés		(100 000)	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(2 006 209)	(2 312 944)
Activités de financement			
Ouverture de prêts à moyen/long terme	(21) - (27)	5 302 170	0
Remboursement de prêts à moyen/long terme	(21) - (27)	(842 832)	(3 475 774)
Variation nette des autres actifs financiers à court terme	(19)	56 429	0
Remboursement des passifs financiers pour les droits d'utilisation sur les contrats de location	(22) - (28)	(1 035 332)	301 643
Augmentation de capital social	(19)	590 000	370 000

Dividendes payés	(19)	(1 000 000)	0
Flux de trésorerie net provenant d'activités de financement		3 070 435	(2 804 131)
(Diminution)/Augmentation nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des dépôts à court terme		2 803 533	1 768 327
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts à court terme au début de la période		12 602 274	10 833 947
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts à court terme à la fin de la période		15 405 808	12 602 274

Notes explicatives sur les états financiers agrégés

Notes explicatives sur les états financiers agrégés au 31 décembre 2020.

1. Informations sur la société et structure des états financiers agrégés

Take Off est une société anonyme constituée en Italie et inscrite au registre des sociétés de Rome sous le numéro 04509190759 (ci-après dénommée simplement « Take Off »). Le siège social est situé à ROME (RM), Via di Novella 22.

Take Off exerce son activité dans le secteur du commerce de détail d'articles d'habillement, sur la base du schéma de la chaîne de magasins d'usine (OUTLET), en utilisant différents points de vente situés sur tout le territoire national et en particulier dans le sud de l'Italie.

Over est une société anonyme constituée en Italie et inscrite au registre des sociétés de Bari sous le numéro 05470340729 (ci-après dénommée « Over »). Son siège social est situé en Italie, à Castellana Grotte (BA), Via Turi Snc.

Over est une société anonyme qui exerce son activité dans le secteur de la vente au détail de vêtements et d'accessoires pour enfants, avec la marque propre Overkids et son réseau de vente comprend 114 points de vente au 31 décembre 2020.

Take Off S.p.A. et Over S.p.A. sont toutes deux soumises à la gestion et à la coordination de la société mère Summit S.r.l., basée à Monopoli (BA), code fiscal et numéro de TVA 08274180721.

Les présents états financiers agrégés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, préparés conformément aux normes internationales d'information financière (ci-après, « IAS/IFRS »), comprennent la situation patrimoniale, économique et financière de Take Off et d'Over, dans leur ensemble identifié comme le Groupe Take Off (ou comme « Groupe »), au 31 décembre 2020 et pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers agrégés ont été préparés sur la base des états financiers de Take Off S.p.A. et de la situation comptable d'Over, dûment ajustés pour les rendre homogènes et conformes aux normes IFRS.

Comme décrit ci-dessus, Take Off S.p.A. n'a aucun contrôle sur Over S.p.A. et, par conséquent, en l'absence de relations d'actionnariat entre les deux sociétés, ces états financiers agrégés ont été préparés dans le seul but d'être inclus dans le document d'admission qui sera rédigé dans le cadre du processus envisagé pour la cotation des actions de Take Off S.p.A. sur le système multilatéral de négociation de l'AIM Italia - Alternative Capital Market organisé et géré par Borsa Italiana S.p.A.

Compte tenu de ce qui précède, il n'a pas été procédé à l'élimination des participations et la valeur de l'ensemble des capitaux propres est représentée par la somme algébrique des actifs nets des deux sociétés impliquées dans le regroupement. En outre, tous les soldes et les transactions inter-sociétés, y compris les profits et les pertes non réalisés découlant des relations entre les sociétés du groupe Take Off, sont éliminés.

Il convient également de rappeler que, toujours dans le cadre de l'opération de cotation prévue, la société Take Off a choisi de préparer les états financiers agrégés conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS) publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne, en exerçant l'option prévue par l'art. 4 alinéa 5 du décret législatif n. 38/2005.

La publication des états financiers agrégés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été autorisée par le Conseil d'administration le 12 octobre 2021.

Les administrateurs considèrent qu'il n'y a pas d'incertitudes significatives qui pourraient donner lieu à des doutes concernant cette hypothèse. Ils ont évalué qu'il existe une attente raisonnable que le Groupe dispose de ressources adéquates pour poursuivre ses activités dans un avenir immédiat, soit au moins 12 mois après la date des états financiers.

Ces états financiers agrégés ont été établis en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la société, ainsi que les notes explicatives, sauf indication contraire.

Les formats d'états financiers adoptés sont conformes à ceux prévus par les normes comptables de référence et en particulier :

- l'état de la situation financière a été préparé en classant les actifs et les passifs selon le critère « court ou long terme » ;
- le compte de résultat a été préparé en classant les coûts d'exploitation par nature ;
- le compte de résultat global comprend non seulement le résultat de la période selon le compte de résultat, mais aussi les variations des capitaux propres autres que celles avec les actionnaires ;
- le tableau des flux de trésorerie a été préparé en présentant les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles selon la « méthode indirecte », comme le permet la norme IAS 7 (Tableau des flux de trésorerie). Dans ce contexte, la décision a été prise de présenter le montant des intérêts payés et perçus comme faisant partie des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles
- l'état des variations des capitaux propres a été préparé en fournissant des preuves séparées des autres éléments du compte de résultat global.

Compte tenu des exigences des normes comptables de référence, la comparaison des éléments de nature patrimoniale et économique est effectuée avec les valeurs agrégées au 31 décembre 2019 ou pour l'exercice clos à cette date.

Les notes explicatives montrent, par rapport aux différents postes, les changements intervenus au cours de la période.

Il convient de noter que Take Off, bien qu'ayant détenu des participations de contrôle en 2020 et 2019, ne prépare pas les états financiers consolidés étant donné que les limites prévues par l'art. 27 du décret législatif n. 127/91 ne sont pas dépassées.

2. Normes comptables et critères d'évaluation adoptés

Les états financiers agrégés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis sur la base du principe du coût historique. Se référer aux paragraphes spécifiques commentant les postes de l'état de la situation financière et du compte de résultat pour plus de détails sur les critères adoptés.

2.1 Évaluations discrétionnaires et estimations comptables significatives

La préparation des états financiers de Take Off and Over nécessite la réalisation d'évaluations, d'estimations et d'hypothèses discrétionnaires qui influencent la valeur des produits, des coûts, des actifs et des passifs et l'indication des passifs potentiels à la date des états financiers. Les résultats définitifs pourraient différer de ces estimations. L'incertitude entourant ces hypothèses et estimations pourrait conduire à des résultats qui nécessiteraient, dans le futur, un ajustement significatif de la valeur comptable de ces actifs et/ou passifs. Les estimations et les hypothèses sont revues périodiquement et les effets de toute modification apportée à celles-ci sont reflétés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle l'estimation est révisée. Les principaux processus d'estimation et d'évaluation discrétionnaires concernent la comptabilisation et l'évaluation des éléments des états financiers indiqués ci-dessous.

Estimations et hypothèses

Les principales hypothèses concernant l'avenir et les autres principales causes d'incertitude d'évaluation qui, à la date de référence, présentent le risque considérable de donner lieu à des ajustements significatifs des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours de l'année sont illustrées ci-dessous. Le Groupe a fondé ses estimations et hypothèses sur les paramètres disponibles au moment de la préparation des états financiers agrégés. Toutefois, les circonstances actuelles et les hypothèses relatives aux événements futurs peuvent changer en raison de l'évolution du marché ou d'événements indépendants de sa volonté. Si ces changements se produisent, ils sont reflétés dans les hypothèses au moment où ils se produisent.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs tels que les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles, les actifs consistant en un droit d'utilisation d'un actif sous-jacent subissent une réduction de valeur lorsque leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, représentée par le plus élevé de la juste valeur, diminuée des coûts de cession, et de la valeur d'utilité.

Conformément à la norme IAS 36, les sociétés ont identifié les Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») qui représentent le plus petit groupe identifiable capable de générer des flux de trésorerie largement indépendants ; ces UGT correspondent aux points de vente des sociétés.

En raison du changement significatif du contexte économique, qui a également affecté le secteur dans lequel les sociétés opèrent et en considération des recommandations de l'ESMA (Déclaration publique « Implications de l'épidémie COVID-19 sur les rapports financiers semestriels » du 20 mai 2020) et des directives de la Consob (Mise en garde n°. 8/20 du 16-7-2020), la Direction a jugé opportun de procéder à une analyse spécifique afin d'identifier les points de vente qui, à la clôture des comptes au 31 décembre 2020, pourraient présenter des indicateurs de dépréciation à la lumière des effets de la pandémie, ainsi qu'en référence à leurs actifs sociaux.

L'analyse est effectuée en vérifiant l'existence d'indicateurs de dépréciation au niveau de chaque point de vente, en déterminant la rentabilité relative, tant finale que prévisionnelle, en leur attribuant les revenus et les coûts directs encourus pour la commercialisation des marchandises, y compris l'amortissement des droits d'utilisation et à l'exclusion des coûts attribuables aux Actifs Sociaux (Logistique et Siège), à la vente en gros et aux résultats d'éventuelles opérations extraordinaires.

La rentabilité globale des points de vente et du commerce de gros (groupe d'UGT) a été vérifiée par la suite, de manière définitive et prospective, afin de vérifier la recouvrabilité des coûts d'exploitation attribuables aux actifs du groupe.

La capacité prospective du groupe d'UGT à assurer la recouvrabilité totale de la valeur comptable nette du groupe d'UGT et des actifs de l'entreprise, représentée par le capital net investi (CIN) de la société, a ensuite été vérifiée.

L'existence d'indicateurs de dépréciation au niveau du point de vente entraîne la réalisation d'un test de dépréciation. En l'absence d'indicateurs de dépréciation, le test de dépréciation est effectué au niveau du groupe d'UGT.

Les contrôles de la valeur recouvrable sont effectués selon les critères prévus par la norme IAS 36 et décrits plus en détail dans la note suivante g) Pertes de valeur sur actifs non financiers.

Pour déterminer la valeur recouvrable, la direction applique le critère de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs qui devraient provenir de l'actif évalué, actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation, brut d'impôts, qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques de l'activité.

Les flux de trésorerie futurs attendus utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont basés sur le plan d'affaires le plus récent pour la période 2021-2025, approuvé par la direction, et contenant des prévisions de volumes, de revenus, de coûts d'exploitation, de flux de trésorerie et d'investissements.

Ces prévisions couvrent la période des 5 prochaines années ; par conséquent, les flux de trésorerie relatifs aux années suivantes sont déterminés sur la base d'un taux de croissance à long terme qui ne dépasse pas le taux de croissance moyen à long terme attendu pour le secteur et le pays.

Impôts sur le revenu

Impôts sur le revenu différés et payés d'avance

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés sur les différences temporelles entre les actifs enregistrés dans les états financiers et les valeurs correspondantes comptabilisées à des fins fiscales, en appliquant le taux d'imposition en vigueur à la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, déterminé sur la base des taux d'imposition prévus par les mesures adoptées ou quasi adoptées à la date de référence. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, des actifs d'impôt différé pour toutes les différences temporelles imposables, les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés sont comptabilisés lorsque leur récupération est probable, c'est-à-dire lorsqu'il est prévu qu'un revenu imposable suffisant sera disponible à l'avenir pour récupérer l'actif.

Les états financiers agrégés du Groupe comprennent des actifs d'impôts différés, liés à la comptabilisation des éléments de revenu avec déductibilité fiscale différée, pour un montant dont la récupération au cours des années futures est considérée comme hautement probable par les administrateurs. Le recouvrement des actifs d'impôts différés susmentionnés est subordonné à la réalisation de bénéfices imposables futurs suffisamment importants pour absorber les pertes fiscales susmentionnées et pour utiliser les avantages des autres actifs d'impôts différés. Des jugements importants de la part de la direction sont nécessaires pour évaluer la probabilité de recouvrement des actifs d'impôt différé, en tenant compte de toutes les preuves possibles, tant négatives que positives, et

pour déterminer le montant qui peut être comptabilisé dans les états financiers, en fonction de l'échéancier et du montant des bénéfices imposables futurs, des stratégies de planification fiscale futures ainsi que des taux d'imposition en vigueur au moment de leur reprise. Toutefois, lorsqu'il s'avère que les sociétés ne sont pas en mesure de récupérer tout ou partie des actifs d'impôts différés comptabilisés dans les années à venir, l'ajustement qui en résulte sera imputé au compte de résultat de l'année au cours de laquelle cette circonstance se produit.

Les impôts sur le revenu différés et payés d'avance sont comptabilisés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à des éléments comptabilisés en dehors du compte de résultat, qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les impôts sur le revenu différés et les impôts sur le revenu payés d'avance, appliqués par la même autorité fiscale, sont compensés s'il existe un droit légalement exercable de compenser les actifs d'impôts courants avec les passifs d'impôts courants qui seront générés au moment de leur renversement.

Incertitude relative aux traitements fiscaux

Pour définir l'incertitude, le Groupe considère si un traitement fiscal donné sera acceptable pour l'autorité fiscale. S'il est considéré qu'il est probable que l'administration fiscale accepte le traitement fiscal (le terme probable étant compris comme « plus probable qu'improbable »), alors les sociétés comptabilisent et évaluent leurs actifs et passifs d'impôts courants ou différés en appliquant les dispositions de l'IAS 12.

En revanche, s'il existe une incertitude sur les traitements fiscaux, les entreprises reflètent l'effet de cette incertitude en utilisant la méthode qui permet le mieux de résoudre le traitement fiscal incertain. Pour évaluer si et comment l'incertitude affecte le traitement fiscal, les sociétés supposent que l'Administration fiscale accepte ou non le traitement fiscal incertain, en supposant qu'elle vérifiera, dans la phase de vérification, les montants qu'elle a le droit d'examiner et qu'elle aura pleinement connaissance de toutes les informations pertinentes. Lorsqu'elle conclut qu'il est peu probable que l'Administration fiscale accepte un traitement fiscal incertain, les sociétés reflètent l'effet de l'incertitude dans la détermination des impôts courants et différés, en utilisant la méthode de la valeur attendue ou du montant le plus probable, selon la méthode qui permet le mieux de résoudre l'incertitude.

La direction fait un usage important de son jugement professionnel pour identifier les incertitudes relatives aux traitements fiscaux et revoit les jugements et estimations réalisés en présence d'un changement de faits et de circonstances qui modifient ses prévisions quant à l'acceptabilité d'un traitement fiscal donné ou les estimations préparées sur les effets de l'incertitude, ou les deux.

Étant donné que les positions fiscales incertaines se réfèrent à la définition des impôts sur le revenu, le Groupe présente les actifs/passifs fiscaux incertains comme des impôts courants ou des impôts différés.

Pertes attendues sur les créances commerciales

A la date des états financiers, le Groupe estime l'existence possible de pertes attendues sur les créances commerciales.

Les provisions pour pertes attendues sur les actifs financiers sont basées sur des hypothèses concernant le risque de défaut et les pertes attendues correspondantes si le défaut se produit. Pour formuler ces hypothèses et sélectionner les données permettant de calculer la perte attendue, la direction utilise son propre jugement professionnel, basé sur son expérience historique, sur les conditions actuelles du marché, ainsi que sur des estimations prévisionnelles à la fin de chaque période de reporting.

La provision pour créances douteuses est déterminée sur la base de la prévision de perte déterminée par le modèle de prévision de la perte de crédit attendue (expected credit loss, ECL). L'ECL, calculée à

partir de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (loss given default, LGD) et de l'exposition au risque en cas de défaut (EAD), est la différence entre les flux de trésorerie dus en vertu du contrat et les flux de trésorerie attendus des actifs financiers (y compris les recouvrements manqués) actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine.

Les pertes dues à la dépréciation des créances commerciales sont présentées comme des pertes de valeur nettes dans le résultat d'exploitation, de même que les reprises ultérieures.

Avantages sociaux pour les employés

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est déterminé à l'aide d'évaluations actuarielles. Les calculs des coûts et des engagements liés à ces plans sont basés sur des estimations faites par des consultants actuariels, qui utilisent une combinaison de facteurs statistico-actuariels, notamment des données statistiques relatives aux années passées et des prévisions de coûts futurs. Les taux d'actualisation, le taux de rendement attendu des prêts, les futures augmentations de salaire, les taux de mortalité et l'augmentation future des pensions sont également considérés comme des éléments d'estimation. En raison de la nature à long terme de ces plans, ces estimations sont soumises à un degré important d'incertitude.

Passif éventuel

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut être exposé à des passifs d'un montant significatif, pour lesquels il n'est pas toujours objectivement possible de prévoir le résultat final. L'évaluation des risques associés à ces procédures est basée sur des éléments complexes qui, par leur nature, impliquent le recours au jugement des administrateurs, en tenant également compte des éléments acquis par les consultants externes qui assistent les sociétés du Groupe, en ce qui concerne leur classification parmi les passifs éventuels ou au titre des passifs.

Leasing

La comptabilisation des contrats de crédit-bail selon le critère envisagé par la norme IFRS 16 nécessite la réalisation de certaines estimations, se référant notamment à :

- l'estimation de la durée d'un contrat de location en présence d'options de renouvellement ou de résiliation anticipée ;
- l'estimation du taux d'actualisation correspondant.

Estimation de la durée d'un contrat de crédit-bail

Le Groupe détermine la durée du contrat de crédit-bail comme la période non résiliable du contrat de crédit-bail à laquelle il faut ajouter à la fois les périodes couvertes par l'option de prolongation du contrat de crédit-bail, s'il existe une certitude raisonnable d'exercer cette option, et les périodes couvertes par l'option de résiliation du contrat de crédit-bail s'il existe une certitude raisonnable de ne pas exercer cette option.

Le Groupe a la possibilité, pour certains de ses contrats de location, de prolonger le contrat de location ou de le résilier de manière anticipée. Le Groupe applique son jugement pour évaluer s'il existe une certitude raisonnable d'exercer les options de renouvellement. Cela dit, tous les facteurs pertinents susceptibles d'entraîner une incitation économique à exercer les options de renouvellement ou à conclure le contrat sont pris en considération.

En présence d'options de renouvellement qui peuvent être exercées par les deux parties contractantes, le Groupe a pris en compte l'existence ou non de facteurs économiques dissuasifs importants pour refuser la demande de renouvellement, comme l'exige le paragraphe B34 de la norme IFRS 16. En présence d'options qui ne peuvent être exercées que par l'une des deux parties, les sociétés du Groupe ont considéré le paragraphe B35 de l'IFRS 16. L'application de ce qui précède, en tenant compte des faits et des circonstances spécifiques ainsi que de l'estimation de la probabilité d'exercice de l'option, a

conduit à considérer généralement la durée initiale du bail (en moyenne égale à 6 ans), sans prévoir l'exercice d'options de renouvellement. Ce n'est que pour les biens considérés comme stratégiques par les sociétés que l'option de renouvellement de 6 ans prévue contractuellement a été prise en compte dans la durée du bail et donc dans le calcul de la durée de vie utile des biens. Ces prévisions sont conformes aux hypothèses formulées dans le plan d'affaires le plus récent pour la période 2021-2025, approuvé par la direction.

Après la date d'entrée en vigueur de l'accord, le Groupe revoit sa durée si un événement majeur ou un changement significatif de circonstances se produit qui, selon la volonté des sociétés du Groupe, a un impact sur la certitude raisonnable du preneur d'exercer une option non incluse précédemment dans sa détermination de la durée du bail ou de ne pas exercer une option incluse précédemment dans sa détermination de la durée du bail. En novembre 2019, une décision a été publiée qui clarifie la manière dont les concepts de période non résiliable, de durée du contrat de location (considérée aux fins de la comptabilisation du passif) et de période d'exigibilité (" période d'exigibilité " utile pour identifier le moment où le contrat ne génère plus de droits et d'obligations exigibles) sont interprétés et liés les uns aux autres aux fins de l'application de la norme IFRS 16. La décision a permis de clarifier que, aux fins de l'identification de la période exécutoire, le preneur doit considérer le moment contractuel où les deux parties impliquées peuvent exercer leur droit de résilier le contrat sans encourir de pénalités qui ne sont pas sans importance ; le concept de pénalité ne doit pas avoir un sens purement contractuel mais doit être interprété en considérant tous les aspects économiques du contrat. Une fois la période exécutoire identifiée, le bailleur évalue en présence d'options de renouvellement ou de résiliation pour quelle période il est raisonnablement certain de contrôler le droit d'utilisation de l'actif et détermine donc la durée du bail. A la date de préparation de ces états financiers, le Groupe a pris en compte ces discussions et conclusions et continuera à suivre leur évolution dans le temps.

Estimation du taux d'actualisation

Le Groupe ne peut pas facilement déterminer le taux d'intérêt implicite des contrats de location et utilise donc le taux d'emprunt marginal pour évaluer les dettes de location. Ce taux correspond à ce que le preneur devrait payer pour un prêt d'une durée et d'une garantie similaires, qui est nécessaire pour obtenir un actif d'une valeur similaire à l'actif du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire et peut être déterminé au niveau du contrat individuel ou du portefeuille de contrats. Les sociétés estiment le taux d'emprunt marginal en utilisant des données observables (telles que les taux d'intérêt du marché) si elles sont disponibles.

2.2 Résumé des principaux principes comptables

a) Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Celle-ci requiert la comptabilisation à la juste valeur des actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles non comptabilisées précédemment) et des passifs identifiables (y compris les passifs éventuels) de la société acquise.

Le goodwill et les autres actifs à durée d'utilité indéterminée acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués au coût représenté par l'excédent du montant total payé sur les actifs nets identifiables acquis et les passifs assumés par les sociétés du Groupe.

Les coûts d'acquisition sont comptabilisés en charges et classés dans les frais administratifs.

Le goodwill et les autres actifs à durée de vie indéfinie sont soumis à des tests pour identifier d'éventuelles réductions de valeur (dépréciation), conformément aux dispositions de l'IAS 36, sur une base annuelle, à moins que des événements spécifiques ou des changements de circonstances n'entraînent la possibilité, à des moments différents, de vérifier une telle dépréciation. Les éléments qui répondent à la définition d'« actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises » ne sont comptabilisés séparément que si leur juste valeur peut être déterminée de manière fiable.

Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill et les autres actifs à durée d'utilité indéterminée acquis lors d'un regroupement d'entreprises sont affectés, à la date d'acquisition, aux unités génératrices de trésorerie individuelles des sociétés du Groupe, ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier des synergies du regroupement, indépendamment du fait que d'autres actifs ou passifs des sociétés du Groupe soient affectés à ces unités ou groupes d'unités.

b) Transactions "sous contrôle commun »

Dans le cas de regroupements d'entreprises impliquant des entités soumises à un contrôle commun, étant donné qu'à la lumière des normes comptables établies, le contenu de l'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » n'est pas applicable selon les motifs d'exclusion spécifiques contenus dans la norme elle-même, le critère communément accepté dans des opérations similaires de « mise en commun d'intérêts » a été identifié comme le critère de comptabilisation de l'opération en question.

Compte tenu de la finalité purement de réorganisation de ces opérations, celles-ci ont donc été enregistrées sur la base de la continuité des valeurs comptables dans les états financiers des sociétés impliquées, sans reconnaissance des effets économiques.

c) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des actifs sans consistance physique, identifiables, contrôlés par l'entreprise et capables de produire des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles achetées ou produites en interne sont comptabilisées à l'actif, conformément aux dispositions de la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles, lorsqu'il est probable que l'utilisation de l'actif générera des avantages économiques futurs et que le coût de l'actif peut être déterminé de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles, dont la durée d'utilité est finie, sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production, y compris les frais accessoires directement attribuables nécessaires pour rendre l'actif disponible pour l'utilisation. Les coûts de développement sont comptabilisés en tant qu'immobilisation incorporelle uniquement lorsque la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle peut être démontrée, ainsi que la capacité, l'intention et la disponibilité des ressources pour achever l'actif afin de l'utiliser ou de le vendre. Les charges de recherche sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les immobilisations incorporelles sont systématiquement amorties sur la période de leur durée de vie résiduelle. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la base de la durée d'utilité estimée, qui est revue au moins une fois par an ; toute modification des critères d'amortissement est appliquée de manière prospective. L'amortissement commence lorsque l'actif incorporel est disponible pour être utilisé. Par conséquent, les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore disponibles pour l'utilisation ne sont pas amorties mais sont soumises à un test de dépréciation annuel.

Les immobilisations incorporelles sont décomptabilisées soit au moment de leur cession (à la date à laquelle le bénéficiaire en obtient le contrôle), soit lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur cession. Tout profit ou perte, comptabilisé dans le compte de résultat, est déterminé comme la différence entre la contrepartie nette découlant de la cession, déterminée conformément aux dispositions de la norme IFRS 15 concernant le prix de la transaction, et la valeur comptable nette de l'actif éliminé.

Les durées d'utilité utilisées pour l'amortissement sont résumées ci-dessous :

Description

Vie utile

Logiciel
Site web

5 ans
5 ans

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production, y compris les frais accessoires et les coûts directs nécessaires pour rendre les actifs disponibles, nets des amortissements cumulés correspondants et des pertes de valeur cumulées.

Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie des machines et des installations lorsqu'ils sont encourus, s'ils sont conformes aux critères de comptabilisation. Lorsqu'il est nécessaire de remplacer périodiquement des parties importantes des installations et des machines, le Groupe les amortit séparément sur la base de la durée d'utilisation spécifique. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les améliorations apportées aux actifs de tiers, représentées par des travaux effectués sur des actifs loués qui ne répondent pas à l'exigence de séparabilité et d'identifiabilité autonomes, sont amorties en fonction de la durée d'utilité ou, si elle est plus courte, de la durée du bail, en tenant également compte des éventuelles périodes de renouvellement, si l'exercice de l'option de renouvellement est raisonnablement certain.

Les durées d'utilité utilisées pour l'amortissement sont présentées ci-dessous :

Description

Vie utile

Bâtiments
Constructions légères
Machines, appareils et équipements Divers
Teillage
Meubles
Machines de bureau électroniques
Systèmes et équipements de levage
Autres actifs
Améliorations locatives

33 ans
10 ans
6,66 ans
10 ans
6,66 ans
5 ans
13,33 ans
5 ans- 6,66 ans
5 ans

La valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont réexaminées au moins à la fin de chaque exercice et si, indépendamment des amortissements déjà comptabilisés, il existe une dépréciation déterminée sur la base de l'application de la norme IAS 36, l'immobilisation est dépréciée en conséquence ; si, au cours des exercices suivants, les raisons de la dépréciation ne sont plus valables, sa valeur est rétablie dans la limite de la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette de la dépréciation ou de l'amortissement) si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices précédents.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle et de tout composant significatif initialement comptabilisé est éliminée au moment de la cession (c'est-à-dire à la date à laquelle l'acheteur en obtient le contrôle) ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Le profit/la perte qui émerge au moment de la décomptabilisation de l'actif (calculé(e) comme la différence entre la valeur comptable nette de l'actif et la contrepartie reçue) est comptabilisé(e) dans le compte de résultat lorsque l'élément est décomptabilisé.

e) Actifs loués

Le contrat est, ou contient, un bail si, en échange d'une contrepartie, il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période donnée. Lorsque les sociétés du Groupe agissent en tant que preneur, elles comptabilisent, à la date d'effet, un actif constitué du droit d'utilisation et une dette de location.

Actifs constitués par le droit d'utilisation (Droits d'utilisation)

Les actifs constitués par le droit d'utilisation sont comptabilisés au coût net de l'amortissement cumulé et comprennent le montant de l'évaluation initiale de la dette de location, les paiements dus au titre de la location effectués à la date effective ou avant, nets des incitations à la location reçues, les coûts directs initiaux encourus et, le cas échéant, les coûts et l'activité de démantèlement correspondante.

Les actifs constitués par le droit d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du bail et la durée de vie utile estimée.

Si, à la fin de la période de location, la propriété est transférée au locataire ou si le coût de l'actif du droit d'utilisation reflète le fait que le locataire exercera l'option d'achat, la période d'amortissement correspond à la durée de vie utile de l'actif sous-jacent.

Les actifs constitués par le droit d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation comme indiqué dans le paragraphe « Dépréciation des actifs non financiers ».

Passifs liés à des contrats de location

Les passifs au titre de la location sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements dus sur la durée du contrat de location qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, et comprennent les paiements fixes nets de toute prime de location à recevoir, les paiements variables dus au titre de la location qui dépendent d'un indice ou d'un taux, les montants que le preneur est censé payer à titre de garantie de la valeur résiduelle, le prix d'exercice de l'option d'achat, si le preneur a une certitude raisonnable d'exercer l'option, les indemnités de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location tient compte de l'exercice par le preneur de l'option de résiliation du contrat de location.

Les paiements dus au titre de la location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite de la location, si celui-ci peut être facilement déterminé. Si cela n'est pas possible, le taux d'emprunt marginal est utilisé, c'est-à-dire le taux d'intérêt qui devrait être payé pour un emprunt, d'une durée similaire et avec des garanties similaires, nécessaire pour obtenir un actif de valeur similaire à l'actif du droit d'utilisation dans un contexte économique similaire. Les taux d'emprunt marginaux appliqués ont été déterminés sur la base de la tranche d'échéance à laquelle appartiennent les contrats.

La valeur des dettes de location est augmentée pour tenir compte des intérêts et diminuée pour tenir compte des paiements effectués. En outre, la valeur comptable des dettes de location est réévaluée en cas de modification de la durée du contrat de location, de modification de l'évaluation d'une option d'achat de l'actif sous-jacent, de modification des paiements futurs dus au titre de la location résultant d'une modification de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer les paiements.

Les sociétés du Groupe incluent toute période d'extension couverte par l'option de renouvellement dans la durée du contrat, lorsqu'il est supposé avec une certitude raisonnable que celle-ci sera exercée, compte tenu également de l'expérience acquise. Une condition pour le renouvellement de la durée est

également que les sociétés du Groupe puissent exercer l'option sans le consentement de la contrepartie ou que le bailleur soit exposé à une pénalité significative en cas de résiliation du contrat.

En adoptant la norme IFRS 16, le Groupe a également fait usage des expédients pratiques suivants :

- classification des contrats qui expirent dans les 12 mois de la date de transition comme un contrat de location à court terme et dont l'actif sous-jacent est de valeur modeste (contrat de location de faible valeur). Pour ces contrats, les échéances de location ont été comptabilisées dans le compte de résultat sur une base linéaire ;
- l'utilisation des informations présentes à la date de transition pour déterminer la durée du bail, en tenant compte notamment de l'exercice des options de prolongation et de résiliation anticipée.

En ce qui concerne les modifications contractuelles dérivées de la pandémie de Covid-19, le Groupe a décidé de ne pas appliquer l'expédient pratique accordé par l'amendement à l'IFRS 16 "Covid-19-Concessions de loyer liées - amendement à l'IFRS 16", et a donc comptabilisé les réductions des loyers contractuels pour l'année 2020 comme une modification contractuelle, avec un nouveau calcul du droit d'utilisation et un nouveau calcul contextuel de la dette de location.

f) Placements en actions

La valeur comptable de ces participations, y compris éventuellement le goodwill, est soumise à un test de dépréciation si les conditions prévues par les dispositions de l'IAS 36 sont réunies.

g) Dépréciation d'actifs non financiers

Pour chaque exercice, il est déterminé s'il existe ou non des indicateurs de dépréciation des actifs à durée de vie définie et donc, pour ces actifs, si de tels indicateurs apparaissent, le test de dépréciation est effectué.

Les actifs qui ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment en présence d'indicateurs de dépréciation.

Les sociétés appliquent la norme IAS 36 pour déterminer, pour chaque période de référence, si les activités de chaque point de vente individuel, tant pour les points de vente en propriété que pour les points de vente en location, subissent une dépréciation. L'enregistrement des éventuelles pertes de valeur est effectué suite aux tests de dépréciation, réalisés pour chaque point de vente, afin d'évaluer si la valeur comptable de celui-ci est au moins égale ou supérieure à la valeur recouvrable. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable, cet actif a subi une perte de valeur et est par conséquent déprécié pour le ramener à la valeur recouvrable.

Pour déterminer le montant de l'investissement à soumettre au test de dépréciation relatif aux points de vente loués, on considère à la fois les actifs en droit d'utilisation et les améliorations qui leur sont apportées, représentées par les travaux effectués sur les actifs loués qui ne répondent pas à l'exigence de séparabilité et d'identifiabilité autonomes.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif ou d'une unité générant des flux de trésorerie nets des coûts de vente et sa valeur d'utilité, et est déterminée pour chaque actif individuel, sauf dans le cas où cet actif génère des flux de trésorerie qui ne sont pas largement

indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs, auquel cas les sociétés du Groupe estiment la valeur recouvrable de l'unité génératrice de flux de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Pour déterminer la juste valeur moins les coûts de vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en compte, si elles sont disponibles. Si de telles transactions ne peuvent être identifiées, un modèle d'évaluation approprié est utilisé.

Pour déterminer la valeur d'usage, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés, en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques de l'actif.

Aux fins de l'estimation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs sont dérivés des plans d'affaires, qui constituent la meilleure estimation que peuvent faire les sociétés du Groupe des conditions économiques attendues au cours de la période couverte par le plan ; le taux de croissance à long terme utilisé pour estimer la valeur finale de l'actif ou de l'unité est conforme au taux de croissance moyen à long terme du secteur, du pays ou du marché de référence et, le cas échéant, peut correspondre à zéro ou peut également être négatif.

Les flux de trésorerie futurs sont estimés en fonction des conditions actuelles : les estimations ne tiennent donc compte ni des avantages découlant de restructurations futures pour lesquelles le Groupe n'est pas encore engagé, ni des investissements futurs destinés à améliorer ou à optimiser l'actif ou l'unité.

Les pertes de valeur subies par les activités poursuivies sont comptabilisées dans le compte de résultat dans les catégories de coûts correspondant à la fonction de l'actif qui a fait apparaître la perte de valeur. À chaque date de clôture, les sociétés du Groupe évaluent également l'existence éventuelle d'indicateurs d'une diminution de la perte de valeur précédemment comptabilisée et, si de tels indicateurs existent, elles établissent une nouvelle estimation de la valeur recouvrable.

La valeur d'un actif précédemment déprécié ne peut être réintégrée que si des changements sont intervenus dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif après la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Dans ce cas, la valeur comptable de l'actif est ramenée à la valeur recouvrable, sans toutefois que la valeur augmentée puisse dépasser la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices précédents.

Chaque réintégration est comptabilisée comme un produit dans le compte de résultat ; après la comptabilisation d'une reprise de valeur, la charge d'amortissement de l'actif est ajustée dans les périodes futures, afin de répartir la valeur comptable modifiée, nette de toute valeur résiduelle, de manière linéaire sur la durée d'utilisation restante. Le goodwill ne peut pas faire l'objet de reprises.

h) Instruments financiers

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité. Ils sont comptabilisés et évalués selon les normes IAS 32 et IFRS 9.

Un actif ou un passif financier est comptabilisé dans les états financiers lorsque, et seulement lorsque, les sociétés du Groupe deviennent parties aux clauses contractuelles de l'instrument.

i) Actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés selon les méthodes d'évaluation ultérieures, c'est-à-dire au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Fair Value through Other Comprehensive Income, FVOCI) et à la juste valeur par le biais du résultat (Fair Value through Profit or Loss, FVPL).

La classification des actifs financiers au moment de leur comptabilisation initiale dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique que les sociétés du Groupe utilisent pour leur gestion. A l'exception des créances commerciales qui ne contiennent pas de composante de financement significative ou pour lesquelles le Groupe a appliqué la procédure pratique, les sociétés du Groupe évaluent initialement un actif financier à sa juste valeur plus, dans le cas d'un actif financier, à la juste valeur reconnue dans le compte de résultat, les coûts de transaction. Les créances commerciales qui ne contiennent pas de composante de financement significative ou pour lesquelles le Groupe a appliqué l'expédient pratique sont évaluées au prix de transaction déterminé conformément à la norme IFRS 15, tel que commenté dans le paragraphe « Produits des contrats avec les clients ». Pour qu'un actif financier puisse être classé et évalué au coût amorti ou à la juste valeur comptabilisée dans le compte de résultat global, il doit générer des flux de trésorerie qui dépendent uniquement du principal et des intérêts sur le montant du capital à rembourser (ce que l'on appelle les « uniquement des paiements de principal et d'intérêts (Solely payments of principal and interest, SPPI) »). Cette mesure est appelée le test SPPI et est effectuée au niveau de l'instrument. Pour les besoins de la comptabilisation ultérieure, les actifs financiers sont classés en quatre catégories :

1 Actifs financiers au coût amorti

Le Groupe évalue les actifs financiers au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est la possession d'actifs financiers visant à collecter des flux de trésorerie contractuels et
- les conditions contractuelles de l'actif financier prévoient des flux de trésorerie à certaines dates, représentés uniquement par des paiements de principal et d'intérêts sur le montant du capital à rembourser.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués ultérieurement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet d'une dépréciation. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque l'actif est éliminé, modifié ou réévalué.

2 Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le Groupe évalue les actifs liés à des instruments de dette à la juste valeur comptabilisée par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont remplies :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier prévoient des flux de trésorerie à certaines dates, représentés uniquement par des paiements de principal et d'intérêts calculé sur le montant du capital à rembourser.

Pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les produits d'intérêts, les différences de change et les pertes de valeur, ainsi que les reprises, sont enregistrés dans le compte de résultat et sont calculés de la même manière que les actifs financiers évalués au coût amorti. Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Lors de l'élimination, la variation cumulée de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est reclassée dans le compte de résultat.

3 Investissements dans des instruments de capitaux propres

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut choisir de manière irrévocable de classer ses participations en tant qu'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur dans le compte de résultat global lorsqu'elles répondent à la définition des instruments de capitaux propres

conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » et ne sont pas détenus à des fins de transaction. La classification est déterminée pour chaque instrument individuel.

Les profits et pertes réalisés sur ces actifs financiers ne sont jamais repris dans le compte de résultat. Les dividendes sont comptabilisés en tant que produits financiers dans le compte de résultat lorsque le droit au paiement a été résolu, sauf lorsque les sociétés du Groupe bénéficient de ces produits en tant que recouvrement d'une partie du coût de l'actif financier, auquel cas ces bénéfices sont comptabilisés dans le compte de résultat. Total. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas soumis à des tests de dépréciation.

4 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend les actifs détenus à des fins de transaction, les actifs désignés lors de leur première comptabilisation en tant qu'actifs financiers à la juste valeur avec des variations comptabilisées dans le compte de résultat, ou les actifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur, conformément aux exigences obligatoires. Les actifs détenus à des fins de transaction sont tous les actifs acquis pour être vendus ou rachetés à court terme. Les dérivés, y compris les dérivés incorporés, sont classés comme des instruments financiers détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont désignés comme des instruments de couverture efficaces. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne sont pas représentés uniquement par des paiements de principal et d'intérêts sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, quel que soit le modèle économique. Les instruments financiers à la juste valeur dont les variations sont évaluées par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur et les variations nettes de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers similaires) est décomptabilisé pour la première fois (c'est-à-dire retiré de la situation financière du Groupe) lorsque :

- les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont éteints, ou que
- la société a transféré le droit de recevoir les flux de trésorerie de l'actif à un tiers ou a assumé une obligation contractuelle de les payer intégralement et sans délai et (a) a substantiellement transféré tous les risques et avantages de la propriété de l'actif financier, ou (b) n'a pas transféré ou retenu substantiellement tous les risques et avantages de l'actif, mais a transféré le contrôle de celui-ci.

j) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés, au moment de leur comptabilisation initiale, parmi les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et sont représentés par les hypothèques et les prêts.

Tous les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur à laquelle, dans le cas des hypothèques, des prêts et des dettes, les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables sont ajoutés.

Les passifs financiers du Groupe comprennent les dettes commerciales et autres dettes, les hypothèques et les prêts, y compris les découverts.

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
- Passifs financiers au coût amorti (financements et prêts)

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les passifs financiers à la juste valeur avec variations comptabilisées dans le compte de résultat comprennent les passifs détenus à des fins de transaction et les passifs financiers initialement enregistrés à la juste valeur avec variations comptabilisées dans le compte de résultat.

Passifs financiers au coût amorti (financements et prêts)

Après leur comptabilisation initiale, les prêts sont évalués selon le critère du coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les bénéfices et les pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque le passif est éteint, ainsi qu'au cours du processus d'amortissement.

Le coût amorti est calculé en comptabilisant la décote ou la prime à l'acquisition et les frais ou coûts qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. L'amortissement au taux d'intérêt effectif est inclus dans les charges financières du compte de résultat.

Le passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation contractuelle est remplie, annulée ou échue.

k) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs en espèces, c'est-à-dire les valeurs qui répondent aux exigences de disponibilité sur demande ou à très court terme (avec une échéance prévue de trois mois au plus tard), de réussite ou d'absence de frais de recouvrement, et sont évaluées à leur juste valeur. Aux fins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ne comprennent pas les découverts bancaires à la fin de l'exercice.

l) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas du coût d'achat (déterminé selon le critère du coût moyen pondéré) et de la valeur nette présumée réalisable (prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, net des coûts estimés pour réaliser la vente) sur la base des tendances du marché. Les retours, les remises commerciales, les rabais et les primes sont déduits du coût d'achat.

Les stocks dont la valeur de réalisation que l'on peut déduire des tendances du marché est inférieure à la valeur comptable relative font l'objet d'une dépréciation potentielle. Si, en tout ou en partie, les conditions de la dépréciation ne sont plus valables en raison de l'augmentation de la valeur de réalisation déduite des tendances du marché, la correction de valeur est effectuée dans les limites du coût initialement encouru.

m) Avantages sociaux pour les employés

Les avantages garantis aux employés, versés au moment ou après la fin de la relation de travail par le biais de régimes à prestations définies (indemnité de départ), sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le droit est acquis.

Le passif relatif aux régimes à prestations définies, net de tout actif servant le régime, est déterminé sur la base d'hypothèses actuarielles et est comptabilisé selon le principe de la comptabilité d'engagement en fonction des prestations de travail nécessaires pour obtenir les avantages.

Le coût des prestations prévues par les régimes à prestations définies est déterminé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les bénéfices et pertes actuariels sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global, comme l'exige la norme IAS 19. Les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies doivent être déterminés en multipliant le passif net par le taux d'actualisation.

L'évaluation actuarielle du passif a été confiée à des actuaires indépendants.

Le montant reflète non seulement les dettes accumulées à la date du bilan, mais aussi les futures augmentations de salaire et la dynamique statistique correspondante.

Les avantages garantis aux employés par le biais de régimes à cotisations définies (également en vertu des récentes modifications apportées à la législation nationale sur les pensions) sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice et donnent lieu, dans le même temps, à la reconnaissance d'un passif évalué à sa valeur nominale.

n) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux obligations du Groupe de nature légale, contractuelle ou implicite, découlant d'un événement passé. Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées s'il est probable que ces charges se matérialiseront et s'il est possible d'en faire une estimation fiable.

S'il est estimé que ces obligations se réaliseront au-delà de douze mois et que les effets liés sont significatifs, elles sont actualisées à un taux d'actualisation qui tient compte du coût de l'argent et du risque spécifique du passif comptabilisé. Tout changement dans l'estimation des provisions est reflété dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle il se produit. Dans les cas où l'actualisation est effectuée, l'augmentation de la provision due au passage du temps et tout effet dérivant du changement du taux d'actualisation sont comptabilisés comme une charge financière.

o) Revenus des contrats avec les clients

Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle des actifs est transféré au client pour un montant qui reflète la contrepartie que les sociétés du Groupe s'attendent à recevoir en échange de ces actifs. Ce transfert de contrôle a normalement lieu avec la livraison des biens au client final et avec le paiement correspondant de la contrepartie. Les produits de ces ventes sont comptabilisés sur la base du prix spécifique, net des remises estimées. Il n'y a pas d'éléments de financement significatifs, étant donné que des paiements différés ne sont pas accordés sur les ventes. Le Groupe applique la méthode pratique pour les avances à court terme reçues des clients. Le montant de la contrepartie promise n'est, en effet, pas ajusté pour tenir compte des composantes financières significatives si le délai entre le transfert des biens ou services promis et le paiement est inférieur ou égal à un an.

Les sociétés du Groupe reconnaissent le droit de retour à leurs clients, garantissant un délai de 30 jours à compter de l'achat des marchandises pour les retourner, pour autant qu'il s'agisse d'articles intacts et non portés. En cas de retour, le client a le droit alternativement :

- au remplacement du vêtement par un autre vêtement du même modèle, en substituant la taille et la couleur.
- au remplacement du vêtement par un autre vêtement présent dans le magasin, le cas échéant en payant la différence (si le vêtement choisi est plus cher que le vêtement retourné) ou en recevant un bon pour la différence émise (si le vêtement choisi coûte moins cher)
- à un remboursement, avec l'autorisation de la direction
- à l'émission d'un bon d'achat pour le montant total.

Si le bon est émis, il peut être dépensé dans les 60 jours civils.

Le Groupe utilise la méthode de la valeur attendue pour estimer la valeur des actifs qui ne seront pas restitués, correspondant essentiellement aux bons émis à la date des états financiers, conformément aux dispositions de la norme IFRS 15. En référence à ce cas, les sociétés du Groupe ont comptabilisé des passifs pour retours de 26 000 euros au 30 juin 2021. Il n'existe pas non plus de programmes de fidélisation de la clientèle.

Équilibres contractuels

Créances commerciales

Une créance est enregistrée si la contrepartie est inconditionnellement due par le client (c'est-à-dire qu'il suffit que le temps s'écoule pour que le paiement de la contrepartie soit obtenu). Se référer au paragraphe « Instruments financiers ».

Passifs contractuels

Le passif contractuel est une obligation de transférer au client des biens ou des services pour lesquels les sociétés du Groupe ont déjà reçu la contrepartie (ou pour lesquels une partie de la contrepartie est due). Le passif contractuel est comptabilisé si le paiement a été reçu ou si le paiement est dû (selon la première éventualité) par le client avant que les sociétés du Groupe ne lui aient transféré le contrôle des biens ou des services. Les obligations découlant du contrat sont comptabilisées en tant que produits lorsque les sociétés du Groupe remplissent leurs obligations d'exécution dans le cadre du contrat correspondant (c'est-à-dire lorsque le contrôle des actifs a été transféré au client)

p) Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une certitude raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions y afférentes sont remplies. Les subventions liées à des éléments de coût sont comptabilisées comme des produits, mais sont systématiquement réparties entre les exercices financiers de manière à être proportionnelles à la comptabilisation des coûts qu'elles visent à compenser. Les subventions liées à des actifs sont comptabilisées comme des produits sur une base linéaire sur la durée de vie utile prévue de l'actif de référence.

q) Coûts

Les coûts sont comptabilisés lorsqu'ils se rapportent à des biens et services vendus ou consommés au cours de l'année ou par distribution systématique, ou lorsqu'il n'est pas possible d'identifier leur utilité future, conformément au principe d'inhérence et de comptabilité d'exercice.

Les coûts sont comptabilisés selon leur nature, en tenant compte des principes applicables dans le cadre des IFRS.

r) Produits et charges financiers

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif, c'est-à-dire en utilisant le taux d'intérêt qui rend toutes les entrées et sorties financièrement équivalentes (y compris les primes, escomptes, commissions, etc.) qui composent une transaction donnée.

s) Impôts sur le revenu

Impôts courants

Les impôts sur le résultat de la période ont été déterminés sur la base de la meilleure estimation du taux moyen pondéré attendu pour l'ensemble de l'année.

Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont répartis selon la méthode d'affectation globale (méthode du passif), c'est-à-dire qu'ils sont calculés sur toutes les différences temporaires qui apparaissent entre la valeur des actifs et passifs déterminée à des fins fiscales et la valeur comptable relative, à l'exception du goodwill.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'imposition dont on s'attend, à la date du bilan, à ce qu'ils soient applicables à l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif éteint.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est considéré comme probable que le revenu imposable sera au moins égal au montant des différences qui s'inverseront dans les exercices au cours desquels les différences temporaires relatives seront annulées.

La valeur des actifs d'impôts différés à reporter dans les états financiers est revue à chaque date d'établissement des états financiers et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que des bénéfices fiscaux suffisants seront disponibles à l'avenir pour permettre l'utilisation de tout ou partie de ce crédit, également en raison de changements dans la législation fiscale de référence.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une charge ou un produit de l'exercice. Toutefois, les impôts courants et différés sont débités ou crédités directement dans les capitaux propres ou dans le compte de résultat global s'ils se rapportent à des entrées dans les états financiers enregistrées directement dans ces postes.

t) Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou qui serait payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction régulière entre opérateurs de marché à la date d'évaluation sur le marché principal de l'actif ou du passif ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif. La juste valeur d'un passif reflète le risque de défaut.

Certains critères comptables et obligations d'information appliqués par les sociétés du Groupe exigent la détermination de la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers.

Lorsqu'ils sont disponibles, les sociétés du Groupe déterminent la juste valeur d'un instrument en utilisant le prix coté sur un marché actif pour le même instrument. Un marché est considéré comme « actif » lorsque des transactions pour un actif ou un passif particulier ont lieu avec une fréquence et des volumes suffisants pour fournir des informations utiles à la détermination du prix sur une base continue. En l'absence de prix cotés sur des marchés actifs, le Groupe utilise des techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent l'utilisation de données non observables. Les techniques choisies prennent en compte les facteurs qui seraient considérés par les parties à une transaction pour décider du prix.

Tous les actifs et passifs pour lesquels la juste valeur est mesurée ou indiquée dans les états financiers sont classés selon la hiérarchie des justes valeurs, comme décrit ci-dessous :

- Niveau 1 - les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- Niveau 2 - les données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif ;
- Niveau 3 - techniques d'évaluation pour lesquelles les données d'entrée ne sont pas observables pour l'actif ou le passif.

L'évaluation de la juste valeur est classée entièrement dans le même niveau de la hiérarchie des justes valeurs dans lequel est classée la donnée d'entrée du niveau hiérarchique le plus bas utilisé pour l'évaluation.

Pour les actifs et les passifs comptabilisés dans les états financiers à la juste valeur sur une base récurrente, le Groupe détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en revoyant la catégorisation (sur la base de la donnée du niveau le plus bas, qui est significative aux fins de l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à chaque date d'état financier.

u) Transactions en devises étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période comptable. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une devise étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes sur les taux de change des devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat et enregistrés dans les produits et charges financiers.

3. Nouvelles normes et interprétations comptables en vigueur à partir du 1er janvier 2020

À compter du 1er janvier 2020, les nouvelles normes comptables et/ou interprétations et amendements de normes précédemment en vigueur suivants sont applicables par le Groupe. Le Groupe n'a adopté par anticipation aucune autre norme, interprétation ou amendement publié mais non encore en vigueur.

Amendements à la norme IFRS 3 : Définition d'une entreprise

Les amendements à l'IFRS 3 précisent que, pour être considéré comme une entreprise, un ensemble intégré d'activités et d'actifs doit inclure au moins un intrant et un processus sous-jacent qui, ensemble, contribuent de manière significative à la capacité de créer un extrant. En outre, il a été précisé qu'une entreprise peut exister sans inclure tous les intrants et processus nécessaires à la création d'un extrant. Ces changements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers agrégés du Groupe mais pourraient avoir un impact sur les années futures si le Groupe effectue des regroupements d'entreprises.

Amendements aux normes IFRS 7, IFRS 9 et IAS 39 : Réforme du référentiel de taux d'intérêt

Les amendements aux normes IFRS 9 et IAS 39 prévoient un certain nombre d'expédients pratiques qui s'appliquent aux relations de couverture qui sont directement impactées par la réforme des taux d'intérêt de référence. Une relation de couverture qui est impactée par la réforme est sujette à des incertitudes quant au moment et à l'ampleur des flux de trésorerie basés sur le taux de référence par rapport à l'instrument couvert. Ces changements n'ont aucun impact sur les états financiers agrégés du Groupe car il n'y a pas de couverture de taux d'intérêt.

Amendements à IAS 1 et IAS 8 - Définition de la matérialité

Les amendements fournissent une nouvelle définition de l'importance relative qui stipule qu'une information est importante s'il est raisonnable de supposer que son omission, son inexactitude ou sa dissimulation pourrait affecter les décisions que les utilisateurs clés des états financiers à usage général prennent sur la base de ces états financiers, qui fournissent des informations financières sur l'entité spécifique qui prépare les états financiers.

La pertinence dépend de la nature ou de l'étendue de l'information, ou des deux. Une entité évalue si l'information, individuellement ou en combinaison avec d'autres informations, est significative dans le contexte des états financiers, pris dans leur ensemble. L'information est cachée si elle est communiquée de manière à avoir, pour les principaux utilisateurs des états financiers, un effet similaire à celui de l'omission ou de l'indication incorrecte de la même information. Ces changements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers agrégés du Groupe et aucun impact futur n'est attendu.

Cadre conceptuel de l'information financière publié le 29 mars 2018.

Le Cadre conceptuel ne représente pas une norme et aucun des concepts qu'il contient ne prévaut sur les concepts ou les exigences d'une norme. L'objectif du Cadre conceptuel est de soutenir l'IASB dans l'élaboration des normes, d'aider les éditeurs à développer des méthodes comptables homogènes lorsqu'il n'existe pas de normes applicables dans les circonstances spécifiques, et d'aider toutes les parties concernées à comprendre et à interpréter les normes.

La version révisée du Cadre conceptuel inclut quelques nouveaux concepts, fournit des définitions et des critères de comptabilisation actualisés pour les actifs et les passifs, et clarifie certains concepts importants. Ces changements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers agrégés du Groupe.

Amendement à l'IFRS 16 Covid-19 Concessions locatives liées

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié un amendement à l'IFRS 16. L'amendement permet au preneur de ne pas appliquer les exigences de la norme IFRS 16 sur les effets comptables des changements contractuels pour les réductions des paiements de loyer accordées par les bailleurs qui sont une conséquence directe de l'épidémie Covid-19. Le changement introduit un expédient pratique par lequel un preneur peut choisir de ne pas considérer si les réductions des redevances de location représentent des changements contractuels. Un preneur qui choisit d'utiliser cet expédient comptabilise ces réductions comme si elles n'étaient pas des changements contractuels dans le champ d'application d'IFRS 16.

Les modifications sont applicables aux états financiers dont la période comptable commence le 1er juin 2020 ou après. L'adoption anticipée est autorisée. Ces modifications n'ont pas eu d'impact sur les états financiers agrégés du Groupe, car il n'a pas adopté cet expédient pratique pour évaluer les effets comptables des modifications contractuelles stipulées en 2020 sur les contrats de location existants.

4. Normes, amendements et interprétations comptables non encore applicables

Des principes et interprétations sont illustrés ci-dessous qui, en l'état des informations existantes à la date de préparation des états financiers agrégés, ont déjà été publiés mais ne sont pas encore en vigueur. Le Groupe a l'intention d'adopter ces principes lorsqu'ils entreront en vigueur.

Amendements à l'IAS 1 : Classification des passifs comme courants ou non courants

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications des paragraphes 69 à 76 de l'IAS 1 afin de préciser les exigences relatives au classement des passifs comme courants ou non courants. Les modifications clarifient :

- ce que l'on entend par droit de report de l'échéance
- que le droit de report doit exister à la fin de l'exercice financier
- que la classification n'est pas influencée par la probabilité avec laquelle l'entité exercera son droit de report
- que si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres, l'échéance du passif n'a pas d'incidence sur son classement.

Les amendements entreront en vigueur pour les exercices commençant le 1er janvier 2023 ou après, et doivent être appliqués de manière rétrospective. Les sociétés estiment que les amendements n'auront pas d'impact significatif sur les états financiers, à moins que la renégociation des contrats de prêt existants ne devienne nécessaire à l'avenir.

Référence au cadre conceptuel - Amendements à IFRS 3

En mai 2020, l'IASB a publié les amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises - Référence au cadre conceptuel. Les amendements visent à remplacer les références au Cadre de préparation et de présentation des états financiers, publié en 1989, par des références au Cadre conceptuel pour l'information financière publié en mars 2018 sans changement significatif des exigences de la norme.

Le Conseil a également ajouté une exception aux principes d'évaluation d'IFRS 3 afin d'éviter le risque de pertes ou de gains potentiels "du jour suivant" découlant de passifs et de passifs éventuels qui relèveraient du champ d'application d'IAS 37 ou d'IFRIC 21 Prélèvements, s'ils étaient contractés séparément.

Dans le même temps, le Conseil a décidé de préciser que les indications existantes dans l'IFRS 3 pour les actifs éventuels ne seront pas affectées par la mise à jour des références au Cadre pour la préparation et la présentation des états financiers.

Les amendements seront effectifs pour les exercices financiers commençant le 1er janvier 2022 et s'appliqueront de manière prospective. Il est estimé qu'ils n'auront pas d'effets significatifs sur les états financiers des sociétés du Groupe.

Immobilisations corporelles : Produits avant utilisation prévue - Amendements à l'IAS 16

En mai 2020, l'IASB a publié Immobilisations corporelles - Produits avant utilisation prévue, qui interdit aux entités de déduire du coût d'une immobilisation corporelle tout produit de la vente de produits vendus pendant la période au cours de laquelle cet actif est amené à l'endroit ou aux conditions nécessaires pour pouvoir fonctionner de la manière pour laquelle il a été conçu par la direction. Inversement, l'entité enregistre les produits de la vente de ces produits et les coûts de production de ces produits dans le compte de résultat.

L'amendement entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 et doit être appliqué de manière rétrospective aux éléments d'immobilisations corporelles mis à disposition pour être utilisés à compter de la date de début de la période précédant la période au cours de laquelle l'entité applique ce changement pour la première fois.

Aucun impact significatif n'est attendu pour les sociétés du Groupe en ce qui concerne ces changements.

Contrats déficitaires - Coûts d'exécution d'un contrat - Amendements à l'IAS 37

En mai 2020, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 37 afin de préciser quels coûts doivent être pris en compte par une entité pour évaluer si un contrat est déficitaire ou déficitaire.

Les coûts qui se rapportent directement à un contrat de fourniture de biens ou de services comprennent à la fois les coûts marginaux et les coûts directement attribués aux activités contractuelles. Les frais généraux et administratifs ne sont pas directement liés à un contrat et sont exclus sauf s'ils sont

explicitement refacturés à la contrepartie sur la base du contrat. Les amendements seront effectifs pour les exercices commençant le 1er janvier 2022 ou plus tard.

Aucun impact significatif n'est attendu pour les sociétés du Groupe en ce qui concerne ces modifications. IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière - Filiale en tant que premier adoptant

IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière - Filiale en tant que premier adoptant.

Dans le cadre du processus d'améliorations annuelles 2018-2020 des normes IFRS, l'IASB a publié un amendement à IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière. Cet amendement permet à une filiale qui choisit d'appliquer le paragraphe D16(a) d'IFRS 1 de comptabiliser le cumul des écarts de conversion sur la base des montants comptabilisés par la société mère, en considérant la date de transition aux IFRS par la société mère. Cet amendement s'applique également aux entreprises associées ou aux coentreprises qui choisissent d'appliquer le paragraphe D16(a) d'IFRS 1.

L'amendement sera effectif pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022, une application anticipée étant autorisée. Il est estimé que cette modification n'aura pas d'effet sur les états financiers des sociétés du Groupe.

IFRS 9 Instruments financiers - Frais dans le test des « 10 pour cent » pour la décomptabilisation des passifs financiers.

Dans le cadre du processus annuel d'amélioration des normes IFRS 2018-2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 9. Cet amendement clarifie les frais qu'une entité inclut pour déterminer si les conditions d'un nouveau passif financier ou d'un passif financier modifié sont substantiellement différentes des conditions du passif financier initial. Ces frais comprennent uniquement ceux payés ou reçus entre le débiteur et le prêteur, y compris les frais payés ou reçus par l'emprunteur ou le prêteur pour le compte de tiers. Une entité applique cette modification aux passifs financiers qui sont modifiés ou échangés après la date du premier exercice au cours duquel l'entité applique la modification pour la première fois.

La modification entrera en vigueur pour les exercices commençant le 1er janvier 2022 ou après, une application anticipée étant autorisée.

Les sociétés appliqueront cet amendement aux passifs financiers qui sont modifiés ou échangés ultérieurement ou à la date du premier exercice au cours duquel l'entité applique cet amendement pour la première fois.

Aucun impact significatif n'est attendu pour les sociétés du Groupe en ce qui concerne cet amendement.

En outre, des amendements ont été publiés par l'IASB se référant à :

- L'initiative de divulgation - L'IASB modifie les exigences en matière de méthodes comptables : des guides et des exemples ont été publiés pour faciliter l'application du concept de matérialité à la divulgation des méthodes comptables.
- L'IASB définit les estimations comptables : la distinction entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables et la correction d'erreurs a été clarifiée.

Aucun impact significatif n'est attendu pour les sociétés du Groupe en ce qui concerne ces amendements.

5. Impacts de l'urgence Covid-19

Dès les premiers mois de 2020, le scénario national et international a été affecté négativement par la pandémie causée par la Covid-19. Les stratégies de confinement mises en œuvre par de nombreux gouvernements, dont le nôtre, pour faire face à la propagation du virus ont eu un impact négatif sur l'ensemble du secteur de la distribution et, en particulier, sur la vente de vêtements.

Notre Groupe a su réagir rapidement à cette situation complexe, en réduisant certains coûts et en maintenant un excellent niveau de rentabilité, comme illustré ci-dessus.

La deuxième phase de la pandémie a vu une approche différente de la part des institutions, qui ont tenté de trouver un équilibre difficile entre la nécessité essentielle de protéger la santé et la survie du tissu économique et industriel du pays. Les fermetures partielles imposées par le gouvernement nous permettent de continuer à fonctionner, mais la situation générale est certainement très complexe.

Toutefois, grâce aux politiques de maîtrise des coûts mises en œuvre et à sa capacité à faire face aux difficultés, le Groupe est non seulement confiant dans la bonne tenue des résultats économiques prévisionnels, bien qu'influencés par les effets de la pandémie, mais considère également qu'il est essentiel de continuer à investir dans son chemin de croissance et de développement, en profitant également des opportunités qui seront générées par les éventuelles crises de certains opérateurs du marché. Bien entendu, l'espoir est que nous puissions rapidement revenir à une situation normale.

En ce qui concerne les contrats de location existants, en coopérant étroitement et avec succès avec les propriétaires et dans l'esprit de renforcer les relations avec eux, également en vue des développements futurs (nouvelles ouvertures, renouvellements de contrats à venir, etc.), des réductions de loyers ont été convenues pour 2020 et 2021.

Afin de renforcer sa structure et sa solidité capitalistique, le Groupe a jugé opportun d'augmenter le recours à la dette bancaire en contractant de nouveaux emprunts à moyen/long terme pour un montant de 4 950 000 euros. Cela a permis, entre autres, de confirmer les projets de développement de la Société, avec l'ouverture de deux points de vente à Monopoli et Latina.

Conformément aux paragraphes 9 et 12 de l'IAS 36, les évaluations appropriées ont été menées sur l'existence d'indicateurs qui suggèrent qu'un actif peut avoir subi une réduction de valeur (impairment), en considérant attentivement les effets de l'épidémie COVID-19. La détermination des valeurs recouvrables, dans le contexte actuel d'incertitude, a nécessité une évaluation minutieuse de la part de la direction, qui a conclu que, malgré la contraction des ventes due à la pandémie, les niveaux des marges attendues, au niveau des points de vente individuels, ainsi que du groupe d'UGT, sont conformes aux attentes de la direction. Pour cette raison, aucune dépréciation sur les actifs et les droits d'utilisation de la Société n'a été comptabilisée au 31 décembre 2020.

6. Transactions « sous contrôle commun »

Le 28 mai 2020, l'assemblée des actionnaires de Take Off a approuvé la scission partielle de la Société en faveur de la société mère Summit S.r.l. et de la partie liée Horizon S.r.l., dans le cadre d'un projet de restructuration des activités du groupe auquel Take Off appartient.

En particulier, l'objectif de la scission était de séparer de l'activité principale les activités plus strictement liées à la gestion de propriétés et de participations dans des sociétés opérant dans des secteurs relevant d'activités différentes de celles de la Société.

La scission a donc poursuivi les objectifs suivants :

- séparer l'activité opérationnelle de gestion des points de vente, qui continue à être exercée par la société à scinder (Take Off), de celle de la gestion immobilière et de la restauration ;
- transférer la division concernée à l'activité immobilière, composée de propriétés et d'autres actifs représentatifs de cette activité, actuellement présente dans la Take Off, en faveur de la société liée Horizon S.r.l. ;
- transférer la division concernée à l'activité de restauration détenue par la Take Off à travers la participation dans Vistamare S.r.l. en faveur de la société mère Summit S.r.l.

L'acte de scission a été établi le 8 octobre 2020.

À la suite de la scission, les capitaux propres de Take Off au 31 décembre 2020 ont subi une réduction égale à la valeur comptable de la branche scindée (3 343 916 euros), obtenue par l'utilisation de la réserve extraordinaire et sans aucune modification du capital social.

Le tableau suivant met en évidence les catégories d'actifs faisant l'objet de la scission :

(en euros)	Valeur comptable nette à la date de la scission
Immobilisations corporelles	3 234 416
Placements en actions dans des filiales	109 500
Total de l'actif net de la scission	3 343 916

7. Immobilisations corporelles

La ventilation du poste « Immobilisations corporelles » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Propriétés foncières	Installations techniques, matériels et outillages	Équipements industriels et commerciaux	Autres actifs	Améliorations locatives	Actifs en projet	Total
Valeur historique au 31 décembre 2019	2 210 004	279 482	232 630	1 013 205	8 800	0	3 744 121
Augmentations pendant l'exercice	1 759 307	156 353		602 645	234 558	73 285	2 826 148
Chiffres d'affaires de l'exercice	(150 000)						(150 000)
Corrections			(7 619)				(7 619)
Virements Actifs en projet							0
Spin-off	(3 079 970)	(139 706)		(133 526)			(3 353 202)
Valeur historique au 31 décembre 2020	739 341	296 129	225 011	1 482 324	243 358	73 285	3 059 447
Amortissement cumulé au 31 décembre 2019	(138 014)	(129 903)	(133 156)	(656 483)	0	0	(1 057 556)
Amortissement pour l'exercice	(39 110)	(43 785)	0	(167 209)	(23 675)	0	(273 778)
Chiffres d'affaires de l'exercice			25 100		(2 201)	0	22 899

Corrections	74 703	36 728		489	(20 609)		91 311
Spin-off	73 021	32 997		12 768			118 786
Amortissement cumulé au 31 décembre 2020	(29 400)	(103 963)	(108 056)	(810 434)	(46 485)	0	(1 098 338)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	2 071 990	149 579	99 474	356 723	8 800	0	2 686 565
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	709 941	192 166	116 955	671 890	196 873	73 285	1 961 109

Le poste « Bâtiments » comprend les valeurs d'acquisition des propriétés et des terrains où l'activité est exercée.

Le poste « Installations techniques, matériels et outillages » concerne l'engagement de frais relatifs aux installations techniques présentes dans les sièges sociaux et dans les différents points de vente et bureaux logistiques.

Le poste « Équipements industriels et commerciaux » concerne principalement les coûts soutenus pour l'installation des nouveaux points de vente.

Le poste « Améliorations locatives » est représentatif de certains frais d'aménagement des points de vente, engagés sur des biens de tiers.

Le poste « Autres actifs » concerne les actifs résiduels qui produisent des avantages répétés (par exemple, le mobilier et l'ameublement, les machines de bureau, les téléphones) fonctionnels à l'aménagement et à l'exploitation des points de vente.

Le poste « Actifs en projet et avances » concerne les avances versées pour la fourniture de mobilier non encore livré à la fin de l'exercice.

Les investissements réalisés par les sociétés du Groupe au cours de la période, d'un montant de 2 826 000 euros, concernent principalement l'achat de nouvelles installations et machines, d'autres actifs et l'amélioration d'actifs appartenant à des tiers. Les diminutions, quant à elles, se rapportent principalement aux effets sur les fonds propres de l'opération de scission décrite ci-dessus. Il convient également de noter qu'au cours de l'année, un bâtiment a été vendu à une partie liée pour une valeur comptable nette de 150 000 euros. La vente, convenue à un prix de 600 milliers d'euros (dont 550 milliers d'euros déjà reçus à titre d'acompte au cours de 2019), a produit une plus-value de 450 milliers d'euros, enregistrée sous la rubrique « Autres revenus ».

Il convient de noter que les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réductions de valeur au cours de l'exercice écoulé et n'ont pas présenté d'indicateurs de dépréciation.

8. Immobilisations incorporelles

La ventilation du poste « Immobilisations incorporelles » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Applications logicielles	Site web	Noms de marque	Immobilisations incorporelles en projet	Total
Valeur historique au 31 décembre 2019	5 200	0	0	0	5 200
Augmentations pendant l'exercice	9 360	2 912	0	500	12 772
Valeur historique au 31 décembre 2020	14 560	2 912	0	500	17 972

Amortissement cumulé au 31 décembre 2019	(520)	0	0	0	(520)
Amortissement pour l'exercice	(2 267)	0	0	0	(2 267)
Amortissement cumulé au 31 décembre 2020	(2 787)	0	0	0	(2 787)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	4 680	0	0	0	4 680
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	11 773	2 912	0	500	15 185

Comme souligné ci-dessus, les actifs incorporels sont représentés par les logiciels utilisés pour la gestion des points de vente.

La variation de l'exercice, égale à 10 500 euros, concerne les investissements dans les logiciels d'application et la mise en service du site web, nets de la charge d'amortissement de l'exercice.

9. Immobilisations corporelles pour droits d'utilisation

La ventilation du poste « Actifs liés à des droits d'utilisation » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Propriétés	Véhicules	Équipement	Total
Valeur historique au 31 décembre 2019	7 949 271	0	0	7 949 271
Renégociations	(205 901)	0	0	(205 901)
Augmentations pendant l'exercice	2 613 088	36 976	20 022	2 650 064
Résiliations	(222 307)	0	0	(222 307)
Valeur historique au 31 décembre 2020	10 114 128	36 976	20 022	10 171 126
Amortissement cumulé au 31 décembre 2019	(1 225 838)	0	0	(1 225 838)
Amortissement pour l'exercice	(1 188 587)	(2 774)	(1 178)	(1 192 539)
Résiliations	37 051	0		37 051
Amortissement cumulé au 31 décembre 2020	(2 377 374)	(2 774)	(1 178)	(2 381 326)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	6 723 433	0	0	6 723 433
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	7 736 754	34 202	18 845	7 789 800

Les droits d'utilisation se réfèrent aux contrats de location immobilière en vigueur et relatifs aux points de vente, au siège d'Over, ainsi qu'aux véhicules et aux équipements de bureau. La variation de l'exercice comprend l'effet des amortissements pour 1 193 000 euros, les augmentations dues à l'ouverture de nouveaux points de vente pour 2 650 000 euros, ainsi que l'effet dérivant des changements contractuels stipulés en 2020, liés à la pandémie en cours, qui ont entraîné la redéfinition des montants dus sur certains contrats de location existants. Ces changements ont entraîné une réduction des actifs du droit d'utilisation, ainsi qu'une réduction correspondante des passifs de location, de 206 000 euros.

Il convient de noter que, comme l'exige le paragraphe 59 de la norme IFRS 16, les droits d'utilisation se réfèrent à la location des points de vente Take Off et Over, du siège social Over, ainsi que de deux véhicules de société et de matériel de bureau. En outre, aucune provision n'est constituée pour les éléments suivants : garanties sur la valeur résiduelle des actifs, contrats de location non encore stipulés

pour lesquels le preneur a contracté une obligation ; restrictions ou accords imposés par les contrats de location et les opérations de cession-bail. En ce qui concerne l'exercice de l'option de prolongation ou de résiliation, se référer au paragraphe précédent « Normes comptables et critères d'évaluation adoptés - Leasing ».

Au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la direction a considéré l'effet économique et financier causé par l'épidémie COVID-19 comme un événement déclencheur, en effectuant les évaluations appropriées afin d'identifier les éventuelles réductions de valeur (impairment). En ce qui concerne plus particulièrement les points de vente loués, la direction a analysé les performances de tous les points de vente et a conclu que pour aucun des points de vente analysés, il n'était nécessaire d'effectuer un test de dépréciation au 31 décembre 2020.

Cependant, une analyse a été effectuée sur la capacité prospective du groupe d'UGT identifiées dans Take Off (l'ensemble des points de vente et les ventes en gros), pour faire face à la pleine récupération de la valeur comptable globale (Carrying value) du groupe d'UGT et des actifs de l'entreprise (logistique et siège social), représentés spécifiquement par le Capital Net Investi (CIN) de la société au 31.12.2020. Par conséquent, avec l'application de la méthode du Discounted Cash Flow, les flux de trésorerie pouvant être obtenus à partir des prévisions économiques de Take Off pour les années à venir ont été actualisés, en tenant compte uniquement du périmètre actuel de l'entreprise. Le taux d'actualisation utilisé est égal au coût moyen pondéré du capital déterminé à 8,73%, compte tenu des coefficients de risque et de la structure du marché financier actuellement estimée. Un horizon temporel explicite de 5 ans a donc été pris en compte, définissant par la suite la valeur finale comme une rente perpétuelle. Le taux de croissance a été estimé de manière conservatrice à zéro.

Une analyse de sensibilité a également été réalisée afin de vérifier les impacts sur les résultats du test de dépréciation des changements du coût moyen pondéré du capital et du taux de croissance (de -1% à +1%). Suite à l'analyse effectuée, y compris les analyses de sensibilité, il n'y a pas de pertes de valeur potentielles à considérer dans la préparation de ces états financiers agrégés.

10. Placements en actions dans des filiales

La composition du poste « Participations en actions dans des filiales » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Vistamare S.r.l.	Total
Au 31 Décembre 2019	9 500	9 500
Augmentations	100 000	
Diminutions	(109 500)	(9 500)
Effet de la mise en équivalence		
- dont dans le compte de résultat		
- dont dans le compte de résultat global		
- dont dans les capitaux propres		
Au 31 décembre 2020	0	0

Le placement en actions a été inclus parmi les actifs faisant l'objet de la scission partielle de Take Off avec la société mère Summit comme bénéficiaire et dont l'acte de scission a été finalisé le 8 octobre 2020.

11. Créances et autres actifs financiers à long terme

La composition du poste « Créances et autres actifs financiers à long terme » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Polices d'assurance	0	15 000	(15 000)
Autres titres	0	17 883	(17 883)
Total Autres actifs financiers à long terme	0	32 883	(32 883)

Ce poste comprend les polices d'assurance et les titres détenus par Over et vendus au cours de l'exercice 2020.

12. Autres créances à long terme

La composition du poste « Autres actifs à long terme » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Placements à terme	479 103	456 530	22 573
Total Autres actifs à long terme	479 103	456 530	22 573

Ce poste comprend principalement des cautions émises sur les services publics pour environ 2 500 000 euros et des dépôts à terme sur les contrats de location de certains locaux commerciaux où sont réalisées les activités commerciales pour 476 000 euros.

13. Actif d'impôt différé

La ventilation du poste « Actif d'impôt différé » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Actif d'impôt différé	1 543 811	1 929 895	(386 084)
Total Actif d'impôt différé	1 543 811	1 929 895	(386 084)

Les actifs d'impôts différés ont été déterminés principalement sur la valeur des pertes fiscales accumulées au cours des années précédentes par Over et reportées indéfiniment, pour un montant de 5 285 760 €, ainsi que sur la provision pour la dépréciation des stocks comme indiqué ci-dessous et les effets fiscaux des coûts non liés déductibles dans l'année et les ajustements négatifs de conversion IAS / IFRS. En ce qui concerne les pertes fiscales susmentionnées, le 25 février 2020, l'Agence du revenu a donné un avis positif à l'appel présenté par la société sur le report de ces dernières. Le recouvrement de ces actifs d'impôt différé est donc subordonné à la réalisation de bénéfices imposables futurs suffisants pour utiliser les avantages des actifs d'impôt différé. L'évaluation par la direction de la recouvrabilité

susmentionnée tient compte de l'estimation des revenus imposables futurs et se fonde sur une planification fiscale prudente ; toutefois, s'il s'avère qu'Over n'est pas en mesure de recouvrer tout ou partie des actifs d'impôts différés susmentionnés comptabilisés dans les années à venir, l'ajustement correspondant sera imputé au compte de résultat de l'année au cours de laquelle cette circonstance se produit.

14. Stocks

La ventilation du poste « Stocks » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Produits finis	11 281 873	7 326 555	3 955 319
Provision pour dépréciation des stocks	(300 000)	0	(300 000)
Total Stocks	10 981 873	7 326 555	3 655 319

Les stocks au 31 décembre 2020 s'élèvent à 10 982 000 euros, réduits par rapport au 31 décembre 2019 de 3 655 000 euros. Comme des indicateurs d'obsolescence des stocks sont apparus pour Over, une provision pour dépréciation des stocks a été prudemment constituée, égale à 300 000 euros, et de nature à ajuster la valeur des stocks à leur valeur de marché présumée.

15. Créances commerciales

La composition du poste « Créances commerciales » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Créances clients	180 580	726 773	(546 193)
Factures à émettre	9	0	9
Notes de crédit à émettre	(253)	0	(253)
Provision pour créances douteuses	(556)	(5 408)	4 852
Total Créances commerciales	179 780	721 366	(541 585)

Les créances commerciales font référence aux créances acquises auprès des propriétaires des points de vente franchisés Over.

Suite à l'analyse effectuée, aucune perte attendue sur les créances commerciales n'est apparue à la date des états financiers agrégés.

16. Autres créances à court terme

La composition du poste « Autres créances à court terme » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	728 755	1 184 742	(455 987)
Employés - Avances et acomptes versés	0	0	0
INAIL (institut italien d'assurance contre les accidents du travail)	524	(722)	1 246
Créance du CIG (fonds de garantie des salaires)	0	0	0

Notes de crédit à recevoir	0	6 464	(6 464)
Actif transitoire	8 094	51 918	(43 824)
Total Autres créances à court terme	737 372	1 242 402	(505 029)

Les Avances et acomptes versés aux fournisseurs se réfèrent à des biens et services.

La réduction en valeur absolue par rapport à l'année précédente, égale à 505 000 euros, est due à l'effet combiné de la finalisation de l'achat d'un immeuble qui a eu lieu dans les premiers mois de 2020, contre lequel une avance de 873 00 euros avait été payée, et du paiement d'avances pour l'achat de biens pour 173 000 euros effectué au cours de la période.

17. Créances fiscales

La composition du poste « Créances fiscales » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
IRAP	0	37 641	(37 641)
Autres créances fiscales	17 222	7 110	10 112
Total créances fiscales	17 222	44 751	(27 529)

La diminution par rapport à l'année précédente, égale à 28 000 euros, est principalement due à l'utilisation de l'avance IRAP.

18. Actifs financiers à court terme

La ventilation du poste « Actifs financiers à court terme » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Créances financières sur les filiales	0	50 000	(50 000)
Titres de participation	0	99 433	(99 433)
Fonds d'investissement	0	96 572	(96 572)
Provision pour dévaluation de titres	0	(137 787)	137 787
Total Actifs financiers à court terme	0	108 218	(108 218)

La diminution par rapport à l'exercice précédent, égale à 108 000 euros, est due à l'encaissement des créances dues par la filiale et à la vente des titres en portefeuille avec la constatation d'une moins-value de 52 000 euros enregistrée dans les charges financières.

19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ventilation du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Dépôts bancaires	15 388 541	12 503 814	2 884 727
Encaissement de chèques	0	0	0
Encaisse	17 267	98 460	(81 193)
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 405 808	12 602 274	2 803 534

Les valeurs indiquées peuvent être converties en espèces rapidement et sont soumises à un risque insignifiant de changement de valeur.

20. Capitaux propres

Le capital social de Take Off SpA au 31 décembre 2020 s'élève à 1 million d'euros, entièrement libéré, et est composé de n. 10 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 0,10 euro. Au cours de l'exercice précédent, la Société a procédé à une augmentation de capital social libéré pour 960 milliers d'euros, dont 590 milliers d'euros payés en 2020. La Société a également décidé, par acte notarié du notaire Maria Paola Cuomo en date du 5,11. 2020, de changer la valeur nominale des actions en la faisant passer de 1,00 euro par action à 0,10 euro actuellement, après avoir remplacé les actions existantes et émis 10 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 0,10 euro.

Le capital social d'Over au 31 décembre 2020 s'élève à 187 000 euros, entièrement libéré, et se compose de 186 667 actions d'une valeur nominale de 1,00 euro.

L'ensemble des capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2020 est de 11 838 000 euros, avec une diminution par rapport au 31 décembre 2019 de 794 000 euros. Cette diminution nette est le résultat de la collecte des dixièmes souscrits et non encore payés pour l'augmentation de capital de Take Off susmentionnée, de la distribution de dividendes pour 2 millions d'euros, de la diminution de la réserve extraordinaire due à l'opération de spin-off pour 3 344 milliers d'euros, ainsi que du bénéfice de l'exercice de 3 816 milliers d'euros.

Pour une ventilation des mouvements des capitaux propres au 31 décembre 2020, se référer à l'état des mouvements des capitaux propres.

La composition des réserves au 31 décembre 2020 est présentée ci-dessous, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019 :

(en euros)	31 décembre 2019	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2020
Réserve légale	45 333	146 066		191 399
Réserve de conversion IAS/IFRS	2 440 366			2 440 366
Autres réserves	6 196 113	(36 685)	(2 688 710)	3 470 718
<i>Réserve extraordinaire</i>	6 122 064		(2 688 710)	3 433 354
<i>Autre réserve de capital</i>	160 000			160 000
<i>Réserve pour les régimes de prévoyance (OCI) - actualisée</i>	(85 951)	(36 685)		(122 636)
<i>Réserve pour bénéfices de change</i>	0			0
Bénéfices/pertes des exercices précédents	(15 105)	748 666		733 560
Total Réserves	8 666 707	858 047	(2 688 710)	6 836 043

La réserve légale d'un montant de 191 000 euros, a augmenté en raison de l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

La réserve de conversion IAS/IFRS, positive pour 2 440 000 euros, comprend l'effet global du passage aux normes comptables internationales.

En ce qui concerne le poste Autres réserves :

- la « réserve extraordinaire », d'un montant de 3 433 milliers d'euros, a diminué sensiblement en raison de l'opération de scission réalisée en 2020 ;
- les « autres réserves de capital », d'un montant de 160 milliers d'euros ;
- la « réserve pour régime de prestations (OCI) - actualisée », négative pour 123 milliers d'euros, représente l'effet de l'actualisation des régimes à prestations définies en place avec les employés (indemnité de licenciement) ;

Les « profits / (pertes) des exercices précédents » s'élevant à 734 milliers d'euros, proviennent de l'affectation du résultat de l'année précédente.

Le tableau relatif aux possibilités d'utilisation et de répartition des réserves est présenté ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	Possibilité d'utilisation	Quota disponible
Réserve légale	191 399	B	-
Réserve de conversion IAS/IFRS	2 440 366	-	-
Réserve de réévaluation		-	-
Réserve extraordinaire	3 433 354	A, B, C	3 433 354
Autre réserve de capital	160 000	A, B	160 000
Réserve de conversion des états financiers des filiales étrangères		-	-
Réserve pour les régimes de prévoyance (OCI) - actualisée	(122 636)	-	-
Réserve pour bénéfices de change		-	-
Réserve pour les opérations de couverture des flux de trésorerie attendus		-	-
Bénéfices/pertes des exercices précédents	733 560	A, B, C	733 560
Total Réserves	6 836 043		4 326 914
Part non distribuable			(160 000)
Part distribuable			4 486 914

A = pour l'augmentation du capital social

B = pour couvrir les pertes

C = pour distribution aux actionnaires

21. Prêts à moyen et long terme

La composition du poste « Prêts à moyen / long terme » au 31 décembre, comparée aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Prêt de la BCC - portion à long terme	71 849	175 055	(103 206)
Prêt de la BPB - portion à long terme	335 631	598 902	(263 271)
Prêt de la BCC 2 - portion à long terme	589 664	0	589 664
Prêt de la SANPAOLO 2 - portion à long terme	703 361	0	703 361
Prêt de la BPM - portion à long terme	822 811	0	822 811

Prêt de la BPB 2 - portion à long terme	774 445	0	774 445
Prêt de la BDF - portion à long terme	818 097	0	818 097
Total Prêts à moyen et long terme	4 115 858	773 957	3 341 901

Ce poste se réfère à la partie à moyen/long terme des prêts bancaires en cours aux dates de référence.

Les mouvements globaux des dettes à court et moyen/long terme envers les banques sont présentés ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2019	Débours	Remboursements	31 décembre 2020
Prêt de la BCC	275 968		(100 913)	175 055
Prêt de la BPB	857 611		(258 709)	598 902
Prêt de la Sanpaolo	0	500 000	(374 629)	125 371
Prêt de la BCC 2	0	800 000	(83 085)	716 915
Prêt de la Sanpaolo 2	0	1 000 000		1 000 000
Prêt de la BPM	0	850 000		850 000
Prêt de la BPB 2	0	800 000		800 000
Prêt de la BDF	0	1 000 000	(25 495)	974 505
Total Prêts à moyen et long terme	1 133 579	4 950 000	(842 831)	5 240 748
Intesa Sanpaolo Spa import finan.	0	83 483		83 483
Intesa Sanpaolo spa confirming	0	268 687		268 687
Total Dettes bancaires	1 133 579	5 302 170	(842 831)	5 592 919
<i>avec échéance au cours du prochain exercice</i>	773 956			1 477 061
<i>avec échéance au-delà du prochain exercice</i>	359 623			4 115 858

En particulier, en ce qui concerne les prêts accordés au cours des exercices précédents :

- Prêt non garanti accordé par BCC Alberobello pour une valeur nominale de 500 000 euros, avec une durée de 5 ans, échéance 31/08/2022, avec des versements mensuels, taux d'intérêt Euribor 3 mois + spread ;
- Prêt accordé par la Banca Popolare di Bari pour un montant nominal de 1 300 000 euros, avec une durée de 5 ans, échéance 31/03/2023, avec des versements mensuels, taux d'intérêt Euribor 6 mois + spread, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément à la loi n° 662/96 ;

En référence aux prêts accordés à au cours de l'exercice :

- Prêt non garanti accordé par Intesa San Paolo pour un montant nominal de 500 000 euros, avec une durée de 1,5 ans, échéance 06/03/2021, avec des versements mensuels, taux d'intérêt fixe ;
- Prêt accordé par la BCC Alberobello et Sammichele di Bari pour un montant nominal de 800 000 euros, avec une durée de 6 ans, échéance 30/04/2026 avec des versements mensuels, taux d'intérêt Euribor 3 mois + spread, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément à la loi n° 662/96 ;
- Prêt accordé par Intesa San Paolo pour un montant nominal de 1 000 000 d'euros, avec une durée de 3 ans avec pré-amortissement, échéance 26/05/2023 avec des versements mensuels, taux d'intérêt fixe, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément au décret-loi n° 23 du 8.04.2020 ;

- Prêt accordé par la Banca Popolare di Milano pour une valeur nominale de 850 000 euros, avec une durée de 6 ans, échéance 06/03/2023, avec des versements trimestriels, taux d'intérêt fixe, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément au décret-loi n° 23 du 8.04.2020 ;
- Prêt non garanti accordé par la Banca Popolare di Bari pour un montant nominal de 800 000 euros, d'une durée de 5 ans avec un an de préamortissement, échéance 31/10/2026, avec des versements mensuels, taux d'intérêt fixe, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément à la loi n° 662/96 ;
- Prêt non garanti accordé par Banca del Fucino pour un montant nominal de 1 000 000 euros, avec une durée de 6 ans, échéance 28/10/2026, avec des versements mensuels, taux d'intérêt fixe, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément à la loi n° 662/96.

Il convient de noter qu'aucun de ces prêts n'est assorti de clauses restrictives. Pour la variation des passifs financiers provenant d'actifs financiers, voir la note 42 « Instruments financiers - *juste valeur* et gestion des risques ».

22. Autres passifs financiers à long terme

La composition du poste « Autres passifs financiers à long terme » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Dettes pour Leasing - portion à long terme	6 584 043	5 578 671	1 005 371
Total Autres passifs financiers à long terme	6 584 043	5 578 671	1 005 371

Le poste se réfère aux dettes résiduelles à long terme dérivant des contrats de location existants, relatifs aux locaux commerciaux des points de vente et du siège Over.

Les mouvements des passifs financiers du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 sont présentés ci-dessous :

(en euros)	Passifs liés à des contrats de location
Bilan au 31 décembre 2019	6 852 335,10
Renégociations	(205 901)
Nouveaux contrats	2 650 064
Remboursements	(1 035 332)
Résiliations	(193 300)
Bilan au 31 décembre 2020	8 067 866
<i>Dont à court terme</i>	1 483 823
<i>Dont à long terme</i>	6 584 043

Les renégociations font référence aux réductions des loyers contractuels pour la plupart des points de vente, résultant de la pandémie de Covid-19.

Le tableau ci-dessous présente l'échéance des dettes de leasing par tranches de temps :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<1 an	1 483 824	1 273 664
1-2 ans	1 453 028	1 275 863
2-3 ans	1 314 067	1 224 686
3-4 ans	1 089 129	1 091 909
4-5 ans	670 544	870 221
>5 ans	2 057 275	1 115 991
Total	8 067 866	6 852 335

Des informations sont fournies ci-dessous sur la valeur nominale des paiements de leasing de la société, ventilées entre paiements fixes et paiements variables :

(en euros)	Paielements fixes	Paielements variables	Total
Au 31 décembre 2020			
Frais fixe	1 146 655	-	1 146 655
Frais variables avec paiement minimum	-	51 493	51 493
Total	1 146 655	51 493	1 198 148
Au 31 décembre 2019			
Frais fixe	1 320 848	-	1 320 848
Frais variables avec paiement minimum	-	51 333	51 333
Total	1 320 848	51 333	1 372 181

23. Passifs liés à des avantages sociaux futurs

La ventilation du poste « Passifs liés à des avantages sociaux futurs » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Indemnités de départ
Bilan au 31 décembre 2019	495 435
Coût de la sécurité sociale lié au service courant	197 652
Charges d'intérêts	3 611
(Profits)/pertes d'actualisation	48 269
Utilisations	(52 822)
Bilan au 31 décembre 2020	692 147

Ce poste fait référence à l'indemnité de départ (« TFR ») accumulée par rapport aux employés.

L'évaluation actuarielle de l'indemnité de départ des employés est effectuée sur la base de la méthode des « avantages acquis » en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, comme l'exige la norme IAS 19. Cette méthodologie se traduit par des évaluations qui expriment la valeur actuelle moyenne des obligations de pension accumulées sur la base du service que le travailleur a fourni jusqu'au moment où l'évaluation elle-même est effectuée, sans projeter les salaires du travailleur en fonction des changements réglementaires introduits par la récente réforme de la sécurité sociale. La méthodologie de calcul peut être résumée dans les phases suivantes :

- projection pour chaque employé en vigueur à la date de l'évaluation, de l'indemnité de licenciement déjà provisionnée jusqu'à la période de paiement aléatoire ;
- détermination pour chaque salarié des indemnités de départ probables à verser par les sociétés du Groupe en cas de départ du salarié pour cause de licenciement, démission, incapacité, décès et retraite ainsi qu'en cas de demande d'avances ;
- l'actualisation, à la date de l'évaluation, de chaque paiement probable.

Le modèle actuariel pour l'évaluation de l'indemnité de départ est basé sur diverses hypothèses, tant de type démographique qu'économico-financier. Les principales hypothèses du modèle sont les suivantes :

- décès : Tables de mortalité RG48 publiées par la Comptabilité Générale de l'État italien ;
- invalidité : tables INPS ventilés par âge et par sexe ;
- retraite : 100% en atteignant les conditions requises par l'AGO (assurance générale obligatoire), conformément au décret-loi n° 4/2019 ;
- fréquence de rotation : 8% ;
- fréquence des avances : 1,00% ;
- taux d'augmentation annuel de l'indemnité de licenciement : 2,4% ;
- taux d'inflation : 1,2% ;
- taux d'actualisation : 0,77%.

Le tableau suivant montre les effets qui auraient résulté pour l'obligation de prestations définies suite à la modification du taux d'actualisation :

(en euros)	Sensibilité	Nouvelle indemnité de départ
Taux d'actualisation	+0,25%	673 041
	-0,25%	703 317
Taux d'inflation	+0,25%	700 574
	-0,25%	675 525
Taux de rotation	+1%	681 953
	-1%	694 632

Le nombre d'employés par catégorie au 31 décembre 2020, par rapport au 31 décembre 2019, est présenté dans le tableau suivant :

(Nb unités)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Take OFF			
Employés de bureau	8	6	2
Travailleurs manuels	184	194	(10)
Over			
Employés de bureau	8	10	(2)
Travailleurs manuels	12	11	1
Total	212	221	(9)

24. Provisions pour risques et charges

La composition du poste « Provisions pour risques et charges » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Provision pour risques sur litiges	Total
Bilan au 31 décembre 2019	42 531	42 531
Provision pour la période	-	-
Utilisation pendant la période	-	-
Bilan au 31 décembre 2020	42 531	42 531

Au 31 décembre 2020, le poste comprend le montant provisionné pour les risques jugés probables en raison de litiges liés au droit du travail.

25. Autre passif à long terme

La composition du poste « Autres passifs à long terme » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Dépôts de garantie	58 000	48 000	10 000
Total Autres dettes et engagements à long terme	58 000	48 000	10 000

Au 31 décembre 2020 le poste comprend le montant des dépôts de garantie en tant que garanties non productives d'intérêts versées à Over.

26. Impôts différés passif

La ventilation du poste « Passif d'impôt différé » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Impôts différés passif	52 257	108	52 149
Total Passif d'impôt différé	52 257	108	52 149

Les impôts différés passifs reflètent principalement les effets fiscaux des ajustements positifs de la conversion IAS/IFRS. Pour plus de détails sur les impôts différés, se référer au commentaire sur les impôts sur le revenu.

27. Dettes envers des banques et portions à court terme de prêts

La ventilation du poste « Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Intesa Sanpaolo Spa import finan.	83 483	0	83 483
Intesa Sanpaolo spa confirming	268 687	0	268 687
Prêt de la BCC - portion à court terme	103 206	100 914	2 292
Prêt de la BPB - portion à court terme	263 271	258 709	4 562
Prêt de la Sanpaolo - portion à court terme	125 371	0	125 371
Prêt de la BCC 2 - portion à court terme	127 251	0	127 251
Prêt de la Sanpaolo 2 - portion à court terme	296 639	0	296 639
Prêt de la BPM - portion à court terme	27 189	0	27 189
Prêt de la BPB 2 - portion à court terme	25 555	0	25 555
Prêt de la BDF - portion à court terme	156 408	0	156 408
Total Dettes envers des banques et portions à court terme de prêts à long terme	1 477 061	359 623	1 117 438

Au 31 décembre 2020, le poste fait référence à la partie à court terme des prêts bancaires, pour le commentaire desquels voir la note 21 « Prêts à moyen / long terme », ainsi que le montant des dettes vis-à-vis des institutions bancaires pour les avances à l'importation.

28. Autres passifs financiers exigibles

La ventilation du poste « Autres passifs financiers à court terme » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est la suivante :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Dettes pour Leasing - portion à court terme	1 483 823	1 273 664	210 160
Total Autres passifs financiers à court terme	1 483 823	1 273 664	210 160

Le poste se réfère principalement aux dettes résiduelles à court terme pour les contrats de location relatifs aux locaux commerciaux des points de vente et du siège d'Over.

29. Dettes commerciales

La composition du poste « Dettes commerciales » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Dettes fournisseurs	2 688 344	5 229 881	(2 541 538)
Factures à recevoir	98 717	135 888	(37 171)
Banca IFIS Spa	1 058 346	771 299	287 047
Notes de crédit à recevoir	(7 951)	(75)	(7 876)
Biens pour les achats pendant le déplacement	132 341	0	132 341
Contentieux avec fournisseurs	2 621 570	0	2 621 570
Total Dettes commerciales	6 591 368	6 136 994	454 374

Les dettes commerciales font référence aux dettes encourues pour l'achat de biens destinés à être revendus.

Il convient de noter le montant de 2 622 milliers d'euros provenant de fournisseurs avec lesquels un litige est en cours avec Over.

30. Dettes pour les retours

La ventilation du poste « Dettes pour les retours » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Bons émis	68 246	0	68 246
Total Dettes pour les retours	68 246	0	68 246

Le solde concerne les bons émis par les différents points de vente pour les retours effectués par les clients.

31. Passif contractuel à court terme

La ventilation du poste « Passif contractuel à court terme » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Recouvrement auprès des clients	0	570 000	(570 000)
Total Passifs contractuels à court terme	0	570 000	(570 000)

Le solde correspondait principalement à un acompte versé pour l'achat d'une propriété qui a ensuite été achevée en 2020.

32. Dettes fiscales

La composition du poste « Dettes fiscales » au 30 juin 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Retenues sur le travail des salariés et sur le travail indépendant	70 464	93 136	(22 672)
IRES (impôt sur les sociétés)	1 081 960	1 115 705	(33 745)
IRAP	343 888	203 375	140 513
TVA	163 112	463 165	(300 052)
Dettes pour transactions fiscales	396 138	394 159	1 979
Dettes pour règlement fiscal - montant dû au-delà de l'exercice	1 604 493	2 000 623	(396 130)
Pénalités et intérêts à payer	975 543	975 543	0
Total Dettes fiscales	4 635 599	5 245 706	(610 107)
<i>dont portion à court terme</i>	<i>3 031 106</i>	<i>3 245 083</i>	<i>(2 107 281)</i>
<i>dont portion à long terme</i>	<i>1 604 493</i>	<i>2 000 623</i>	<i>(2 199 438)</i>

Au 31 décembre 2020, le poste se réfère principalement aux dettes de l'IRES et de l'IRAP pour respectivement 1 082 000 et 344 000 euros, en plus de la TVA (63 000 euros) et des retenues.

Il convient de noter que la dette pour transaction fiscale, égale à 397 000 euros pour la partie due dans l'année et à 1 604 000 euros pour la partie due au-delà de l'année, concerne la dette accumulée à la suite de la transaction fiscale conformément à l'article 182-ter de la LF, définie dans la composition avec les créanciers par Over.

La diminution par rapport à l'année précédente, égale à 214 000 euros, est principalement due à la diminution de la TVA à payer.

33. Autres dettes et engagements à court terme

La composition du poste « Autres dettes et passifs à court terme » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Dettes envers les institutions de sécurité sociale	78 037	209 020	(130 983)
Dépôts de garantie à court terme	0	3 000	(3 000)
Dettes envers les salariés	373 693	309 346	64 347
Dettes envers la société-mère	1 000 000	0	1 000 000
Comptes de régularisation passif	20 171	29 685	(9 514)
Total Autres dettes et passifs à court terme	1 471 901	551 051	920 850

Au j31 décembre 2020, le poste comprend principalement les dettes envers les organismes de sécurité sociale pour 78 000 euros, les dettes pour rémunération envers les employés pour 374 000 euros, les dettes envers la société mère, Summit S.r.l. pour les dividendes à payer pour 2 000 000 d'euros, et les charges à payer et produits différés pour 20 000 euros.

L'augmentation par rapport à l'année précédente est principalement due à la dette envers la société mère Summit Srl, qui est apparue suite à la résolution de distribution de dividendes 2020 par Take Off.

COMPTE DE RÉSULTAT

34. Revenus des contrats avec les clients

La composition du poste « Revenus des contrats avec les clients » pour l'année 2020, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2020 - j31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations
Ventes en gros de biens	425 922	859 029	(433 107)
Produit des ventes des magasins	20 517 844	31 050 757	(10 532 913)
Autres produits des ventes	236 643	187 032	49 611
Total des produits des contrats avec les clients	21 180 409	32 096 817	(10 916 409)

Le poste « Revenus des contrats avec les clients » comprend les produits des ventes en gros, les produits des ventes au détail et les autres produits des ventes ;

Les prix de vente des magasins au 31.12.2020 représentent 98% du chiffre d'affaires et se réfèrent aux revenus générés par les 25 points de vente directement détenus et gérés et aux revenus générés par les 5 points de vente sous franchise Take Off, en plus des ventes des 114 points de vente sous franchise Over. La variation de la période est essentiellement due aux effets résultant de la baisse des ventes suite à la propagation de la pandémie de Covid-19, commentée de manière appropriée dans le rapport sur les opérations auquel il convient de se référer.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des revenus provenant des contrats avec les clients du Groupe selon le critère géographique et le moment de leur reconnaissance :

1er janvier 2020 - 31 décembre 2020			
(en euros)	Ventes en gros de biens	Vente de marchandises au détail	Autres produits des ventes
Types d'actifs			
Ventes en gros de biens	425 922		
Produit des ventes des magasins		20 517 844	
Autres produits des ventes			236 643
Total des produits des contrats avec les clients	425 922	20 517 844	236 643
Zone géographique			
Italie	425 922	20 517 844	236 643
Étranger	-	-	-
Total des produits des contrats avec les clients	425 922	20 517 844	236 643
Moment de la comptabilisation des revenus			
Biens transférés à un moment donné	425 922	20 517 844	236 643
Biens transférés dans le temps	-	-	-
Total des produits des contrats avec les clients	425 922	20 517 844	236 643

1er janvier 2019 - 31 décembre 2019			
(en euros)	Ventes en gros de biens	Vente de marchandises au détail	Autres produits des ventes
Types d'actifs			
Ventes en gros de biens	859 029		
Produit des ventes des magasins		31 050 757	
Autres produits des ventes			187 032
Total des produits des contrats avec les clients	859 029	31 050 757	187 032
Zone géographique			
Italie	859 029	31 050 757	187 032
Étranger	-	-	-
Total des produits des contrats avec les clients	859 029	31 050 757	187 032
Moment de la comptabilisation des revenus			
Biens transférés à un moment donné	859 029	31 050 757	187 032
Biens transférés dans le temps	-	-	-
Total des produits des contrats avec les clients	859 029	31 050 757	187 032

Le moment de la comptabilisation des revenus, pour les ventes de marchandises, à la fois par le biais des canaux de détail et de gros, se produit lorsque le contrôle de l'actif a été transféré au client, généralement au moment de la livraison.

35. Autres revenus

La composition du poste « Autres revenus » pour l'année 2020, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations
Contrats de location et de sous-location	32 725	41 624	(8 899)
Contributions diverses	380 866	14 150	366 716
Remboursement des dépenses des franchisés	47 287	43 252	4 035
Remises/allocations à recevoir	4 467	4 335	132
Actifs éventuels	143 622	874 504	(730 882)
Plus-values	498 619	0	498 619
Autres produits mineurs	48 546	53 745	(5 199)
Total Autres revenus	1 156 132	1 031 609	124 523
<i>dont avec des parties liées</i>	<i>450 000</i>		

Il convient de noter que le poste est influencé positivement, en particulier, par les contributions reçues de la Région des Pouilles telles que « Aide à l'investissement pour les petites et moyennes entreprises » POR Puglia FESR-FSE 2014-2020 pour un total de 381 000 euros et par les plus-values dérivant de la vente d'immeubles opérationnels pour 499 milliers d'euros, dont 450 000 euros relatifs à une vente effectuée avec une partie liée.

36. Coûts des matières premières, des produits semi-finis et des consommables.

La composition du poste « Coûts des matières premières et consommables » pour l'année 2020, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations
Achats de biens	13 048 792	17 645 998	(4 597 206)
Achats de consommables	120 594	68 080	52 514
Frais accessoires sur les achats	452 028	554 404	(102 376)
Variation des stocks de marchandises	(3 655 319)	736 024	(4 391 343)
Total Coûts des matières premières, des produits semi-finis et consommables	9 966 095	19 004 505	(9 038 410)
provenant des parties liées	418 405		

Les coûts des matières premières, des matériaux auxiliaires et des consommables se réfèrent principalement à l'achat de marchandises destinées à être revendues dans les différents points de vente. L'augmentation de la variation des stocks est principalement attribuable aux marchandises relatives à la saison P/E 2020 qui n'ont pas été vendues au cours de la période de clôture afin de faire face à la pandémie de Covid-19 et qui seront remises en vente lors de la prochaine saison P/E 2021.

La réduction de ces coûts par rapport à l'année précédente, s'élevant à 9 038 000 euros, est due à la limitation de certains coûts suite aux mesures restrictives mises en place par le Gouvernement pour faire face à la pandémie de Covid-19.

37. Coûts de services

La composition du poste « Coûts de services » pour l'année 2020, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations
Frais de téléphone	35 640	43 226	(7 586)

Services de sécurité	30 656	72 000	(41 344)
Électricité	228 138	272 030	(43 892)
Alimentation en eau	13 516	15 638	(2 122)
Maintenance et réparations	173 798	767 400	(593 602)
Assurances	24 381	33 134	(8 753)
Transport	87 473	65 207	22 265
Publicité	119 923	133 250	(13 328)
Conseils	243 310	260 411	(17 101)
Rémunération des organes de la société	188 031	190 955	(2 925)
Autres coûts de services	512 339	476 479	35 860
Total Coûts de services	1 657 204	2 329 732	(672 527)

Les coûts des services comprennent les coûts des services d'électricité et d'eau, les coûts des services de sécurité, d'entretien et de réparation, les assurances, les coûts de transport, la publicité, les coûts d'entretien, les services fournis pour le conseil technique, juridique, administratif et professionnel, les coûts relatifs à la rémunération des organes d'administration et de contrôle ainsi que d'autres postes résiduels.

La diminution du poste par rapport à l'année précédente, qui s'élève à 673 000 euros, est également due principalement aux politiques de contention mises en œuvre et, en particulier, à la réduction des coûts d'entretien et de réparation.

38. Charges de personnel

La composition du poste « Charges de personnel » pour l'année 2020, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations
Rémunération	2 903 589	3 585 083	(681 494)
Charges de sécurité sociale et d'assurance	760 103	999 539	(239 436)
Provision pour indemnités de départ	198 259	142 467	55 792
Autres charges de personnel	10 816	22 871	(12 054)
Total charges de personnel	3 872 767	4 749 959	(877 192)

Les charges de personnel concernent les coûts relatifs aux employés présents dans les effectifs au cours de la période.

La réduction des frais de personnel par rapport à la même période précédente, qui s'élève à 877 000 euros, découle des effets de la fermeture temporaire des points de vente due au confinement de Covid-19 et à l'application relative du CIGS, ainsi que de la redistribution des équipes de travail dans les horaires d'ouverture.

39. Autres coûts d'exploitation

La composition du poste « Autres coûts d'exploitation » pour l'année 2020, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations
Charges de résidence	19 036	14 278	4 757
Loyers	2 126	16 919	(14 793)
Autres coûts relatifs aux locations	96 645	155 818	(59 173)
Paievements de location	291	0	291
Autres taxes	134 543	201 065	(66 521)
Passif éventuel	66 736	246 629	(179 893)
Pertes en capital	0	36 481	(36 481)
Pertes de crédit	731	2 279	(1 549)
Coûts liés aux fusions	0	24 382	(24 382)
Autres coûts d'exploitation mineurs	25 388	158 733	(133 345)
Total Autres coûts d'exploitation	345 495	856 583	(511 088)

Au 31 décembre 2020, le poste comprend principalement les dépenses de résidence et les coûts supplémentaires des points de vente en location pour 97 000 euros, les taxes et les impôts non liés au revenu pour 138 000 euros et les passifs éventuels pour 67 000 euros.

En particulier, les autres coûts relatifs aux locations se réfèrent aux dépenses pour les équipements utilisés dans les points de vente et les activités promotionnelles.

L'un des contrats de location de Take Off prévoit le paiement de loyers variables, liés au chiffre d'affaires du point de vente, avec la prévision d'un paiement minimum. Toutefois, il convient de noter qu'au cours des années 2019 et 2020, seul le loyer minimum a été payé. La composante variable, lorsqu'elle est payée, est comptabilisée dans le compte de résultat.

Le Groupe n'a pas d'options de résiliation anticipée qu'il a l'intention d'exercer mais qu'il n'a pas évalué en tant que passif de location. En ce qui concerne les options de renouvellement, dans ses méthodes comptables pour déterminer la durée du bail, le Groupe a considéré les options de renouvellement qu'il a l'intention d'exercer, comme décrit dans les critères d'évaluation auxquels il convient de se référer pour plus d'informations. Par ailleurs, il n'existe aucun contrat de location non encore stipulé pour lequel le Groupe a pris des engagements.

40. Amortissements et dépréciations

La composition du poste « Amortissements et dépréciations » pour l'année 2020, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations
Amortissements des immobilisations incorporelles	2 267	0	2 267
Amortissements de droits d'usage	1 192 539	1 339 617	(147 078)
Dépréciation d'Immobilisations corporelles	273 778	216 683	57 095
Total Amortissements et dépréciations	1 468 584	1 556 300	(87 716)

Il s'agit de l'amortissement des bâtiments, du mobilier, des machines électroniques, des systèmes génériques et des équipements, en plus du taux d'amortissement des droits d'utilisation.

Pour plus de détails, se référer au commentaire sur les immobilisations incorporelles, les droits d'utilisation et les immobilisations corporelles.

41. Charges financières

La composition du poste « Charges financières » pour l'année 2020, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2019, est présentée ci-dessous :

	1er janvier 2020 -	1er janvier 2020 -	
(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Charges d'intérêts bancaires	68 329	41 095	27 234
Pertes de change	7 523	1 717	5 805
Charges d'intérêts sur les contrats de location	169 937	178 440	(8 503)
Autres charges financières	6 622	9 465	(2 843)
Réduction de valeur des titres de participation à court terme	51 789	137 787	(85 999)
Fluctuation des taux de change	(203 441)	75 235	(278 676)
Total Charges financières	100 759	443 740	(342 981)

La diminution du poste par rapport à l'année précédente, soit 343 000 euros, est principalement due à la baisse des intérêts sur les contrats de leasing, à la dévaluation des actions pour un montant inférieur à celui de l'année précédente et aux fluctuations des taux de change.

42. Produits financiers

La composition du poste « Produits financiers » pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021, par rapport aux mêmes valeurs pour la période du 1er janvier au 30 juin 2020, est la suivante :

	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations
(en euros)			
Produits financiers des titres en circulation	0	827 485	(827 485)
Bénéfices de change	9 235	1 738	7 497
Intérêts créditeurs	50 201	58 969	(8 768)
Bénéfices sur les fonds d'investissement	5	9 066	(9 060)
Total Produits financiers	59 442	897 258	(837 816)

La diminution du poste est principalement due à la comptabilisation, au cours de la même période de l'année précédente, de produits financiers provenant de la cession d'actifs financiers.

43. Impôts sur le revenu

La composition du poste « Impôts sur le revenu » pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, est la suivante :

	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations
(en euros)			
Impôts pour la période	716 183	1 406 532	(690 348)
Impôts payés d'avance	405 744	128 289	277 455
Impôts différés	47 626	108	47 518
Total Impôts sur le revenu	1 169 554	1 534 928	(365 374)

Les impôts courants se réfèrent aux montants de l'IRES (impôt sur le revenu des sociétés) et de l'IRAP (impôt sur le revenu régional) comptabilisés pour la période.

Les actifs d'impôts différés comprennent les effets fiscaux des coûts non déductibles de l'année en cours et des ajustements négatifs de la conversion IAS/IFRS.

Les tableaux suivants montrent la réconciliation des impôts théoriques avec les impôts réels.

Rapprochement entre la charge fiscale des états financiers et la charge fiscale théorique (IRES)

Résultat avant impôt	4 985 078	
Charge fiscale théorique (taux de 24%)		1 196 419
Différences temporaires déductibles les années suivantes :		
Frais d'entretien dépassant la partie déductible (article 102 du TUIR - Loi consolidée sur l'impôt sur le revenu)	39 999	
Dépréciations non déductibles	300 000	
Variations de taux de change non déductibles	(217 289)	
Intérêts débiteurs non déductibles	0	
Total	122 710	
Intérêts débiteurs non déductibles		
Frais d'entretien dépassant la partie déductible (article 102 du TUIR - Loi consolidée sur l'impôt sur le revenu)	(119 527)	
Charges d'intérêts non déduites au cours des exercices précédents	(971 641)	
Total	(1 091 168)	
Différences qui ne seront pas annulées au cours des années suivantes :		
Impôts non déductibles ou impayés	18 343	
Dépenses non déductibles pour les moyens de transport selon l'art. 164	61 883	
Autres augmentations	107 315	
Autres diminutions	(86 224)	
Total	101 317	
Utilisation des pertes fiscales		
Utilisation des pertes fiscales	(1 974 621)	
Déduction ACE (aide à la croissance économique)		
Total	(1 974 621)	
Montant imposable	2 143 316	
Impôts courants sur le revenu de l'année		514 396

Rapprochement entre la charge fiscale selon les états financiers et la charge fiscale théorique (IRAP)

Différence entre la valeur et le coût de production	5 026 395	
Coûts non pertinents aux fins de l'IRAP	4 252 767	
Autres éléments pertinents	0	
Total	9 279 162	
Charge fiscale théorique (taux 4,82%)		447 256
Différences qui ne seront pas annulées au cours des années suivantes :		
Frais, honoraires et bénéfices conformément à l'art. 11 du décret législatif n. 446	25 148	
Impôt foncier municipal	41 086	
Autres augmentations aux fins IRAP	195 018	
Autres diminutions aux fins IRAP	(29 902)	
Total	231 350	
Déductions IRAP	3 428 408	
IRAP imposable	6 082 104	
IRAP actuel de l'année (net du bénéfice de l'article 24 du décret législatif n° 34/2020)		201 788

La ventilation des actifs d'impôts différés est présentée ci-dessous :

	31/12/2020			31/12/2019			31/12/2020		
(en milliers d'euros)	Montant des différences temporaires	Effet fiscal %	Effet fiscal	Montant des différences temporaires	Effet fiscal %	Effet fiscal	Effet sur le compte de résultat	Effet sur le compte de résultat global	
Actif d'impôt différé									
Entretien	445 237	24,00%	106 857	509 967	24,00%	122 392	19 088	-	
Mesure des avantages sociaux à court terme	78 074	24,00%	18 738	78 074	24,00%	18 738	0	-	
Enregistrement des droits d'utilisation sur les baux	115 128	28,82%	33 180	99 436	28,82%	28 657	(4 523)	-	
Actualisation de l'indemnité de départ	124 974	24,00%	29 994	73 404	24,00%	17 617	(792)	(11 585)	
Pertes fiscales reportables indéfiniment	5 285 760	24,00%	1 268 582	7 260 381	24,00%	1 742 491	473 909		
Dépréciations non déductibles	300 000	28,82%	86 460				(86 460)		
Total Actif d'impôt différé	6 349 173		1 543 811	8 021 262		1 929 895	401 222	(11 585)	
Coût/(Produit) pour les impôts différés							401 222	(11 585)	
Passif d'impôt différé net			(1 543 811)			(1 929 895)			
	31/12/2020			31/12/2019			31/12/2020		

(en milliers d'euros)	Montant des différences temporaires	Effet fiscal %	Effet fiscal	Montant des différences temporaires	Effet fiscal %	Effet fiscal	Effet sur le compte de résultat	Effet sur le compte de résultat global
Actif d'impôt différé								
Variations de taux de change non déductibles	217 289	24,00%	52 149			0	(52 149)	-
Autres variations	450	24,00%	108	450	24,00%	108	-	-
Total Actif d'impôt différé	217 739		52 257	450		108	(52 149)	0
Coût/(Produit) pour les impôts différés							453 371	(11 585)

44. Instruments financiers - juste valeur et gestion des risques

A. Classification comptable

La classification des actifs et passifs financiers du Groupe est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs financiers au coût amorti		
Créances et autres actifs financiers à long terme	0	32 883
Autres créances à long terme	479 103	456 530
Créances commerciales	179 780	721 366
Autres créances à court terme	737 372	1 242 402
Créances fiscales	17 222	44 751
Actifs financiers à court terme	0	108 218
Total Actifs financiers au coût amorti	1 413 478	2 606 149
Passifs financiers au coût amorti		
Prêts à moyen et long terme	4 115 858	773 956
Autres passifs financiers à long terme	6 584 043	5 578 671
Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme	1 477 061	359 623
Autres passifs financiers exigibles	1 483 823	1 273 664
Dettes commerciales	6 591 368	6 136 994
Dettes pour obligations contractuelles	68 246	-
Dettes fiscales	3 031 106	3 245 083
Autres dettes et engagements à court terme	1 471 901	551 051
Total Passifs financiers au coût amorti	24 823 406	17 919 042

B. Mesure de la juste valeur

Le tableau suivant présente la comparaison, par catégorie, entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers détenus par le Groupe, à l'exclusion de ceux dont la valeur comptable est raisonnablement proche de la juste valeur :

(en euros)	Valeur comptable		Juste valeur	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Actifs financiers				
Créances financières sur les filiales	-	50 000	-	50 000
Titres de participation	-	58 218	-	58 218
Total Actifs financiers	0	108 218	0	108 218
Passifs financiers				
Prêt de la BCC	175 055	275 968	175 055	275 968
Prêt de la BPB	598 902	857 611	598 902	857 611
Prêt de la Sanpaolo	125 371	-	125 371	-
Prêt de la BCC 2	716 915	-	716 915	-
Prêt de la Sanpaolo 2	1 000 000	-	1 000 000	-
Prêt de la BPM	850 000	-	850 000	-
Prêt de la BPB 2	800 000	-	800 000	-
Prêt de la BDF	974 505	-	974 505	-
Prêt de la Sanpaolo 3	-	-	-	-
Intesa Sanpaolo Spa import finan.	83 483	-	83 483	-
Intesa Sanpaolo spa confirming	268 687	-	268 687	-
Total Passifs financiers	5 592 919	1 133 579	5 592 919	1 133 579
Total Actifs financiers nets	5 592 919	1 025 361	5 592 919	1 025 361

La direction a vérifié que la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dépôts à court terme, des actions facilement convertibles en espèces, des créances et dettes commerciales, des découverts bancaires et des autres passifs à court terme est proche de la valeur comptable en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Le tableau suivant montre la classification des actifs et passifs financiers du Groupe dans le niveau 1, le niveau 2 ou le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs :

(en euros)	31/12/2020		
	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)	Données significatives observables (niveau 2)	Données non observables significatives (niveau 3)
Passifs financiers pour lesquels la juste valeur est indiquée			
Prêt de la BCC	-	175 055	-
Prêt de la BPB	-	598 902	-
Prêt de la Sanpaolo	-	125 371	-
Prêt de la BCC 2	-	716 915	-
Prêt de la Sanpaolo 2	-	1 000 000	-
Prêt de la BPM	-	850 000	-

Prêt de la BPB 2	-	800 000	-
Prêt de la BDF	-	974 505	-
Intesa Sanpaolo Spa import finan.	-	83 483	-
Intesa Sanpaolo spa confirming	-	268 687	-
Total Passifs financiers	-	5 592 919	-

31/12/2019

(en euros)	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)	Données significatives observables (niveau 2)	Données non observables significatives (niveau 3)
Actifs financiers pour lesquels la juste valeur est indiquée			
Créances financières sur les filiales	-	50 000	-
Titres de participation	58 218	-	-
Total Actifs financiers	58 218	50 000	-
Passifs financiers pour lesquels la juste valeur est indiquée			
Prêt de la BCC	-	275 968	-
Prêt de la BPB	-	857 611	-
Total Passifs financiers	-	1 133 579	-

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur :

- les créances financières sur les filiales sont évaluées par le Groupe sur la base de paramètres tels que le taux d'intérêt, la solvabilité individuelle de la filiale et le risque caractéristique du projet financier ;
- la juste valeur des actions est déterminée en utilisant la valeur de marché à la date de référence ;
- la juste valeur des prêts et des prêts portant intérêt du Groupe est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, avec un taux d'actualisation qui reflète le taux du prêt utilisé par l'émetteur à la fin de l'exercice. Son risque de défaut au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 a été évalué comme étant immatériel.

Il n'y a pas eu de transfert entre le niveau 1 et le niveau 2, ni d'estimation de la juste valeur au niveau 3 au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

C. Risques financiers

Le Groupe est exposé à des degrés divers à des risques de nature financière liés à l'activité de l'entreprise. Le Groupe est simultanément exposée au risque de marché (risque de taux d'intérêt et risque de prix), au risque de liquidité et au risque de crédit.

La gestion des risques financiers est effectuée sur la base de directives définies par la direction. L'objectif est de garantir une structure de passif toujours équilibrée avec la composition de l'actif de l'état de la situation financière, afin de maintenir une solvabilité adéquate de l'actif.

Les sources de financement utilisées par la Société se répartissent en un mélange de capital-risque, apporté de manière permanente par les actionnaires, et de capital d'emprunt, comprenant :

- des prêts à moyen/long terme avec un plan d'amortissement pluriannuel, pour couvrir les investissements en actifs à long terme ;
- des contrats de crédit-bail immobilier.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de fluctuation des flux futurs d'un instrument financier suite aux variations des prix du marché. Il se compose de deux types de risques :

- le risque de taux d'intérêt ;
- le risque lié au prix.

Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuations des flux futurs d'un instrument financier suite à des variations des taux d'intérêt.

La sensibilité du Groupe au risque de taux d'intérêt est gérée par une prise en compte appropriée de l'exposition globale : dans le cadre de la politique générale d'optimisation des ressources financières, le Groupe recherche un équilibre en recourant aux formes de financement les moins coûteuses.

Les principales sources d'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt sont imputables aux emprunts bancaires, à taux variable et donc soumis à un risque de variation des flux de trésorerie. Ce risque affecte les dettes de leasing, évaluées au taux marginal d'emprunt.

Le tableau suivant présente la valeur comptable, par échéance, des instruments financiers du Groupe qui sont exposés au risque de taux d'intérêt :

(en euros)	Taux d'intérêt	Expiration	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Passifs financiers à long terme				
Prêt de la BCC	Euribor 3 mois + spread	2022	71 849	175 055
Prêt de la BPB	Euribor 6 mois + spread	2023	335 631	598 902
Prêt de la Sanpaolo 2	fixe	2023	703 361	
Prêt de la BCC 2	Euribor 3 mois + spread	2023	589 664	
Prêt de la BPM	fixe	2023	822 811	
Prêt de la BPB 2	fixe	2026	774 445	
Prêt de la BDF	fixe	2026	818 097	
Dettes pour contrats de location	2,5%	2022-2031	6 584 043	5 578 671
Total Passifs financiers à long terme			10 699 900	6 352 628
Passifs financiers à court terme				
Prêt de la BCC	Euribor 3 mois + spread	2021	103 206	100 914
Prêt de la BPB	Euribor 6 mois + spread	2021	263 271	258 709
Prêt de la Sanpaolo	fixe	2021	125 371	
Prêt de la BCC 2	Euribor 3 mois + spread	2021	127 251	
Prêt de la Sanpaolo 2	fixe	2021	296 639	
Prêt de la BPM	fixe	2023	27 189	
Prêt de la BPB 2	fixe	2026	25 555	
Prêt de la BDF	fixe	2026	156 408	
Intesa Sanpaolo Spa import finan.		2021	83 483	
Intesa Sanpaolo spa confirming		2021	268 687	
Dettes pour contrats de location	2,5%	2022-2031	1 483 823	1 273 664
Total Passifs financiers à court terme			2 960 885	1 633 287

Risque lié aux prix

Le principal risque de prix identifié provient de la fluctuation des prix des biens échangés. Afin de contrôler ce risque, le Groupe accorde une attention particulière aux politiques d'achat, à l'optimisation des coûts fixes et à l'efficacité de la structure organisationnelle.

Risque de crédit

La principale exposition du Groupe au risque de crédit provient des créances commerciales, dont la qualité et l'ancienneté sont constamment contrôlées par la structure administrative, afin d'assurer une intervention rapide et de réduire le risque de pertes. En ce qui concerne les prêts en retard, il n'y a pas de risques particuliers.

Les actifs financiers du Groupe, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les autres actifs financiers, présentent un risque maximal égal à la valeur comptable de ces actifs en cas d'insolvabilité de la contrepartie.

Risque de liquidités

Le Groupe gère le risque de liquidité par un contrôle strict des éléments composant le fonds de roulement d'exploitation et, en particulier, des créances commerciales et des dettes commerciales.

Le Groupe s'engage à assurer une génération saine de liquidités et à les utiliser ensuite pour financer les sorties nécessaires aux paiements aux fournisseurs sans compromettre, par conséquent, l'équilibre à court terme de la trésorerie et en évitant les problèmes et les tensions critiques dans la liquidité courante, en utilisant, en plus et si nécessaire, des découverts bancaires et des prêts à court terme. Les prêts à moyen/long terme en place sont plutôt utilisés pour réaliser des investissements, consistant en l'expansion du réseau de distribution.

Le tableau ci-dessous résume le profil d'échéance des passifs financiers du Groupe sur la base des paiements attendus relatifs au principal.

(en euros)	<1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	>5 ans	Total
Bilan au 31 décembre 2020							
Prêt de la BCC	103 206	71 849					175 055
Prêt de la BPB	263 271	267 916	67 715				598 902
Prêt de la Sanpaolo	125 371						125 371
Prêt de la BCC 2	127 251	130 468	133 768	137 151	140 619	47 658	716 915
Prêt de la Sanpaolo 2	296 639	500 344	203 017				1 000 000
Prêt de la BPM	27 189	165 567	168 064	170 599	173 173	145 408	850 000
Prêt BPB2	25 555	154 904	157 637	160 418	163 248	138 237	800 000
Prêt de la BDF	156 408	161 462	165 305	169 241	173 269	148 820	974 505
Intesa Sanpaolo spa confirming	268 687						268 687
Intesa Sanpaolo Spa import finan.	83 483						83 483
Dettes pour contrats de location	1 483 823	1 453 028	1 314 067	1 089 129	670 544	2 057 276	8 067 866
Autre passif à long terme		456 119	400 115	402 120	404 135		1 662 489
Dettes commerciales	6 591 368						6 591 368
Dettes pour obligations contractuelles	68 246						68 246
Dettes fiscales	3 031 106						3 031 106
Autres dettes et engagements à court terme	1 471 901						1 471 901
Total	14 123 506	3 361 657	2 609 688	2 128 658	1 724 988	2 537 399	26 485 895

(en euros)	<1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	>5 ans	Total
Bilan au 31 décembre 2019							
Prêt de la BCC	100 914	105 496	69 559	-	-	-	275 969
Prêt de la BPB	258 709	263 272	267 916	67 714	-	-	857 611
Prêt de la Sanpaolo							-
Prêt de la BCC 2							-
Prêt de la Sanpaolo 2							-
Prêt de la BPM							-
Prêt BPB2							-
Prêt de la BDF							-
Prêt de la Sanpaolo 3							-
Intesa Sanpaolo spa confirming							-
Intesa Sanpaolo Spa import finan.							-
Dettes pour contrats de location	1 273 664	1 275 863	1 224 686	1 091 909	870 221	1 115 991	6 852 335
Autre passif à long terme		444 134	398 119	400 115	402 120	404 135	2 048 623
Dettes commerciales	6 136 994						6 136 994
Passif contractuel à court terme	570 000						570 000
Dettes pour obligations contractuelles	-						-
Dettes fiscales	3 245 083						3 245 083
Autres dettes et engagements à court terme	551 051						551 051
Total	12 136 415	2 088 766	1 960 281	1 559 738	1 272 341	1 520 126	20 537 666

Variations des passifs financiers découlant d'actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les variations des passifs financiers découlant des actifs financiers au 30 juin 2021, par rapport au 31 décembre 2020 :

(en euros)	31 décembre 2019	Flux de trésorerie	Nouveaux contrats de crédit-bail	Autre	31 décembre 2020
Prêts à moyen et long terme	773 957	4 466 791		(1 124 890)	4 115 858
Dettes envers des banques et portions à court terme de prêts	359 623	(7 452)		1 124 890	1 477 061
Dettes de location - partie à long terme	5 578 671		2 650 064	(1 644 692)	6 584 043
Dettes de location - partie à court terme	1 273 664	(1 035 332)		1 245 492	1 483 823
Total	7 985 915	3 424 006	2 650 064	(399 200)	13 660 785

La colonne « Autres » comprend les effets de la reclassification des prêts de « à long terme » à « à court terme », y compris les obligations de leasing, liés au passage du temps, ainsi que l'effet des renégociations et des résiliations des contrats de leasing opérationnel.

D. Gestion du capital

L'objectif principal de la gestion du capital du Groupe est de garantir le maintien d'une solide cote de crédit et de niveaux adéquats d'indicateurs de capital afin de soutenir l'activité et de maximiser la valeur pour les actionnaires. Le Groupe gère la structure du capital des entreprises et la modifie en fonction de

l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster les dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital ou émettre de nouvelles actions. Aucune modification n'a été apportée aux objectifs, politiques ou procédures au cours des années 2020 et 2019.

Le Groupe inclut dans la dette nette, les prêts portant intérêt, les dettes de leasing, les dettes commerciales et les autres dettes, nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, comme indiqué ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Financement onéreux	5 592 919	1 133 581
Passifs liés à des contrats de location	8 067 866	6 852 335
Dettes commerciales et autres	12 825 110	12 551 751
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(15 405 808)	(12 602 274)
Dette nette	11 080 087	7 935 392
 Capitaux propres	 11 838 234	 12 813 311
Fonds propres et dette nette	22 918 321	20 748 703
Dette nette / Fonds propres	93,60%	61,93%

La variation du ratio Dette nette / Fonds propres par rapport à 2019 est attribuable à l'augmentation des prêts bancaires obtenus, comme commenté dans la note 21 « Prêts à moyen / long terme », ainsi qu'à la réduction des fonds propres due à la scission, comme commenté dans la note 6 « Transactions sous contrôle commun ».

45. Bénéfice par action

Conformément à la norme IAS 33, des informations sont fournies sur les données utilisées pour calculer le résultat de base et le résultat dilué par action. Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat économique global de la période, bénéfice ou perte, attribuable aux actionnaires des sociétés du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période de référence.

Il est à noter que le résultat dilué par action coïncide avec le résultat de base par action car il n'y a pas d'événements et/ou de transactions qui ont un effet dilutif sur le résultat.

Les valeurs utilisées pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action sont indiquées ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat net de l'exercice	3 815 524	3 549 937
Nombre moyen d'actions ordinaires	10 186 667	4 286 667
Bénéfice par action ordinaire/dilué	0,37	0,83

La réduction du bénéfice par action par rapport à 2019 est due à l'effet de l'augmentation du nombre moyen d'actions en circulation, consécutive à l'augmentation de capital approuvée en juillet 2019.

Il convient de noter que, suite au changement de la valeur nominale des actions de 1,00 euro à 0,10 euro, qui a eu lieu par un acte en date du 5 novembre 2020, avec une augmentation subséquente du nombre d'actions en circulation de 1 000 000 à 10 000 000, le calcul du bénéfice par action ordinaire et dilué a été effectué en considérant les effets de ce changement également pour l'année comparative, afin d'assurer la comparabilité des données.

46. Événements significatifs survenus après la fin de la période

Le gouvernement italien a donné une impulsion considérable au plan de vaccination et a poursuivi la mise en œuvre d'une série de fermetures partielles, différentes selon les Régions, et plus ciblées selon les zones géographiques. Ces deux actions ont largement contribué à réduire la propagation du Covid-19, même si ces derniers temps, de nouvelles variantes du virus augmentent à nouveau le nombre de cas de contagion.

Il est donc indéniable que la situation générale reste très complexe, continuant à entraver le retour à la normale qui favoriserait certainement une croissance significative des ventes dans nos points de vente. Compte tenu de cette condition générale du marché, les organes administratifs ont continué à prendre des mesures pour réduire les coûts de l'entreprise afin d'assurer, en tout état de cause, l'équilibre économique et financier du Groupe.

La mise en œuvre massive et significative du plan de vaccination de l'ensemble de la population incite à un optimisme prudent, dans la conviction que ce n'est que de cette manière que l'on pourra rapidement revenir à une situation sociale et économique tout à fait normale.

47. Transactions avec des parties liées

Les détails des transactions financières et économiques de la Société avec les parties liées au 31 décembre 2020 sont présentés ci-dessous :

ÉTAT DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE TRANSACTIONS

(en euros)	Créances et autres actifs financiers à court terme	Autre passif à court terme
Bilan au 31 décembre 2020		
Vistamare S.r.l.	-	-
Summit S.r.l.	-	1 000 000
Total	-	1 000 000
Bilan au 31 décembre 2019		
Vistamare S.r.l.	50 000	-
Summit S.r.l.	-	-
Total	50 000	0

COMPTE DE RÉSULTAT - TRANSACTIONS

(Euro)	Ricavi da contratti con i clienti	Altri proventi	Costi per materie prime e materiali di consumo
Saldo al 31 dicembre 2020			
Vistamare S.r.l.	-	-	-
Summit S.r.l.	-	-	418.405
Manuela Piccarreta	-	450.000	-
Totale	-	450.000	418.405
Saldo al 31 dicembre 2019			
Vistamare S.r.l.	-	-	-
Summit S.r.l.	-	-	-
Totale	-	-	-

À la fin de l'année 2020 et suite à l'opération de scission décrite ci-dessus, Take Off a signé deux contrats de location avec la société liée Horizon S.r.l. (bénéficiaire dans l'opération de scission) relatifs au magasin d'Ostuni et au Hub logistique et bureaux de via Baione (Monopoli), dont les loyers ont été déterminés au moyen d'une évaluation spécifique et réduits en pourcentage pour tenir compte du contexte actuel du marché. Les contrats de location prévoient également une période initiale sans loyer avec la régularisation associée à partir du 1er janvier 2021.

En outre, au cours de l'année, la société a vendu une propriété à une partie liée, enregistrée à une valeur comptable nette de 150 000 euros. À la suite de cette transaction, et en considération de la valeur de marché de celle-ci, la société a réalisé une plus-value de 450 milliers d'euros, comptabilisée dans les autres produits.

Il convient de noter que toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues dans des conditions normales de marché. Les autres dettes à court terme envers la société mère Summit S.r.l. sont plutôt dues à la dette résiduelle pour les dividendes dont la distribution a été approuvée au cours de la période.

Chers actionnaires,

Nous vous invitons à approuver les états financiers agrégés au 31 décembre 2020 tels que préparés par mes soins.

Rome, le 12 octobre 2021

Le Président du Conseil d'Administration
Aldo Piccarreta

Le soussigné Aldo Piccarreta, en qualité de représentant légal, aux termes et par effet de l'art. 23 du décret législatif n. 82/2005 et conscient des responsabilités pénales visées à l'art. 76 du décret présidentiel n. 445/2000 dans l'hypothèse de la falsification de documents et de fausses déclarations, certifie que les documents ci-joints sont conformes à ceux déposés dans les registres de la Société.

**Annexe - États financiers au 31 décembre 2020 de
Take Off S.p.A. et Over S.p.A.**

États financiers au 31 décembre 2020 de Take Off S.p.A.

(en euros)	TAKE OFF 31 décembre 2020	TAKE OFF 31 décembre 2019
ACTIF		
Actifs à long terme		
Immobilisations corporelles	1 951 743	2 674 369
Immobilisations incorporelles	15 185	4 680
Droits d'utilisation	7 423 281	6 262 905
Placements en actions dans des filiales	0	9 500
Autres créances à long terme	398 590	378 718
Actif d'impôt différé	162 031	166 077
TOTAL ACTIFS À LONG TERME	9 950 830	9 496 249
Actif circulant		
Stocks	7 320 936	5 512 768
Créances commerciales	34 447	270 906
Autres créances à court terme	179 723	915 155
Créances fiscales	15 473	43 528
Actifs financiers à court terme	0	108 218
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 798 400	10 456 929
TOTAL ACTIF CIRCULANT	19 348 979	17 307 503
TOTAL ACTIF	29 299 809	26 803 751
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	1 000 000	410 000
Réserve légale	154 066	8 000
Réserve pour écarts de conversion	2 440 366	2 440 366
Autres réserves	2 866 269	6 210 185
Réserve pour les régimes de prévoyance (OCI) - actualisée	(122 345)	(85 951)
Bénéfices/pertes des exercices précédents	758 491	0
Résultat pour la période	1 189 841	2 904 557
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 286 690	11 887 157
PASSIF		
Passif à long terme		
Prêts à moyen et long terme	4 115 858	773 956
Autres passifs financiers à long terme	6 274 910	5 208 193
Passifs liés à des avantages sociaux futurs	524 456	351 623
Provisions pour risques et charges	42 531	42 531
Impôts différés passif	108	108
TOTAL PASSIFS À LONG TERME	10 957 863	6 376 411
Passif à court terme		
Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme	1 477 061	359 623
Autres passifs financiers exigibles	1 396 043	1 170 712
Dettes commerciales	3 932 546	3 817 612
Dettes pour les retours	68 246	0
Passif contractuel à court terme	0	550 000
Dettes fiscales	1 741 596	2 149 806
Autres dettes et engagements à court terme	1 439 765	492 430
TOTAL PASSIF À COURT TERME	10 055 257	8 540 183
TOTAL PASSIF	21 013 120	14 916 594
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	29 299 809	26 803 751

(en euros)	TAKE OFF 31 décembre 2020	TAKE OFF 31 décembre 2019
Revenus des contrats avec les clients	14 472 534	22 824 662

REVENUS	14 472 534	22 824 662
Autres revenus	1 032 308	125 902
<i>dont avec des parties liées</i>	<i>450 000</i>	
Coûts des matières premières et consommables	(7 339 234)	(11 291 971)
<i>dont avec des parties liées</i>	<i>(418 405)</i>	
Coûts de services	(1 298 524)	(1 971 500)
Charges de personnel	(3 373 059)	(4 168 511)
Autres coûts d'exploitation	(291 697)	(532 497)
Amortissements et dépréciations	(1 340 933)	(1 421 609)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 861 395	3 564 477
Charges financières	(281 087)	(341 813)
Produits financiers	53 731	889 602
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	1 634 039	4 112 266
Impôts sur le revenu	(444 197)	(1 207 709)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	1 189 841	2 904 557
BÉNÉFICES DE L'EXERCICE	1 189 841	2 904 557

États financiers au 31 décembre 2020 de Over S.p.A.

(en euros)	OVER 31 décembre 2020	OVER 31 décembre 2019
ACTIF		
Actifs à long terme		
Immobilisations corporelles	9 367	12 195
Droits d'utilisation	366 520	460 528
Créances et autres actifs financiers à long terme	0	32 883
Autres créances à long terme	80 513	77 813
Actif d'impôt différé	1 381 780	1 763 818
TOTAL ACTIFS À LONG TERME	1 838 178	2 347 236
Actif circulant		
Stocks	3 660 937	1 813 787
Créances commerciales	145 333	450 460
Autres créances à court terme	557 649	327 247
Créances fiscales	1 749	1 224
Actifs financiers à court terme	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 607 408	2 145 345
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 973 077	4 738 063
TOTAL ACTIF	9 811 255	7 085 299
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	186 667	186 667
Réserve légale	37 333	37 333
Autres réserves	727 084	71 879
Réserve pour les régimes de prévoyance (OCI) - actualisée	(291)	0
Bénéfices/pertes des exercices précédents	(24 931)	(15 105)
Résultat pour la période	2 625 682	645 380
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 551 545	926 154
PASSIF		
Passif à long terme		
Prêts à moyen et long terme	0	0
Autres passifs financiers à long terme	309 133	370 479
Passifs liés à des avantages sociaux futurs	167 691	143 812
Autre passif à long terme	58 000	48 000
Impôts à payer à long terme	1 604 489	2 000 623
Impôts différés passif	52 149	0
TOTAL PASSIFS À LONG TERME	2 191 462	2 562 914
Passif à court terme		
Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme	0	0
Autres passifs financiers exigibles	87 781	102 952
Dettes commerciales	2 658 821	2 319 382
Dettes pour les retours	0	0
Passif contractuel à court terme	0	20 000
Dettes fiscales	1 289 511	1 095 277
Autres dettes et engagements à court terme	32 136	58 621
TOTAL PASSIF À COURT TERME	4 068 249	3 596 232
TOTAL PASSIF	6 259 711	6 159 145
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	9 811 255	7 085 299

(en euros)	OVER 31 décembre 2020	OVER 31 décembre 2019
Revenus des contrats avec les clients	6 707 875	9 272 155
REVENUS	6 707 875	9 272 155

Autres revenus	123 825	905 707
<i>dont avec des parties liées</i>		
Coûts des matières premières et consommables	(2 626 862)	(7 712 535)
<i>dont avec des parties liées</i>		
Coûts de services	(358 680)	(358 232)
Charges de personnel	(499 708)	(581 448)
Autres coûts d'exploitation	(53 798)	(324 086)
Amortissements et dépréciations	(127 652)	(134 691)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 165 000	1 066 870
Charges financières	180 328	(101 927)
Produits financiers	5 711	7 656
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	3 351 039	972 599
Impôts sur le revenu	(725 356)	(327 220)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	2 625 682	645 380
BÉNÉFICES DE L'EXERCICE	2 625 682	645 380